

AVIS

DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SUR

LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION
POUR L'EXERCICE 2019

(RAPPORT DE PRÉSENTATION – RAPPORTS SECTORIELS)

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVIS SUR LE RAPPORT DE PRÉSENTATION..... | 3 |
| AVIS SUR LES RAPPORTS SECTORIELS..... | 9 |
| <u>PILIER 1</u> : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais..... | 10 |
| SECTEUR « Éducation » | 11 |
| SECTEUR « Formation professionnelle et Apprentissage » | 12 |
| <u>PILIER 2</u> : Engager la 2^{ème} génération des grands chantiers réunionnais | 15 |
| <u>PILIER 3</u> : Libérer les entreprises, libérer les énergies | 20 |
| ECONOMIE..... | 20 |
| SECTEUR « Numérique »..... | 24 |
| SECTEUR « Audiovisuel et Cinéma »..... | 24 |
| SECTEUR « Innovation et Recherche »..... | 24 |
| <u>PILIER 4</u> : Libérer la Terre réunionnaise..... | 26 |
| <u>PILIER 5</u> : Notre identité, notre culture, not'fierté | 30 |
| SECTEUR « Culture et patrimoine culturel » | 31 |
| SECTEUR « Sport » | 32 |
| <u>PILIER 6</u> : Plus d'égalité des chances pour les familles..... | 33 |
| SECTEUR « Égalité des chances – Cohésion sociale »..... | 33 |
| SECTEUR « Continuité territoriale et Mobilité »..... | 38 |
| <u>PILIER 7</u> : Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien | 39 |
| ANNEXE | 43 |

AVIS

SUR

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION

– EXERCICE 2019 –



Le mouvement des Gilets Jaunes qui s'est manifesté à la fin de l'année 2018 à La Réunion a **conforté l'analyse du CESER d'une triple fracture** au sein de notre société : sociale, civique et territoriale. 23 % de la population et 39 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage. 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. 22,6 % des personnes âgées de 16 à 65 ans sont en situation d'illettrisme. Ces marqueurs territoriaux justifient des **politiques adaptées à nos réalités** dans une logique de **rattrapage et de convergence** au sein de la Nation. La récente contribution du CESER du 19 mars 2019¹ présente son analyse de cette triple fracture ainsi que des préconisations et des actions à conduire qu'il a soumis au débat. Il a aussi notifié la nécessité d'avoir des **points de rencontre entre l'action publique et l'action citoyenne**, pour redéfinir quels seraient les possibles leviers du développement économique et social **redynamisant ainsi le contrat social**.

D'autre part, les Plans de convergence et de transformation (PCT) qui doivent être élaborés pour les 10 prochaines années et déclinés en contrats de convergence de 3 ans seront des outils stratégiques qui fixeront **les objectifs et trajectoires en termes de réduction d'écart des niveaux de développement entre les Collectivités d'Outre-mer et la Métropole**. Faisant suite aux Assises de l'Outre-mer de 2017, le Livre Bleu Outre-mer définit, d'ores et déjà, des orientations en matière de sécurité, de logement, d'accès à l'eau, de santé, d'éducation, de formation, de prise en charge de la dépendance, de développement durable, d'innovation et de coopération dans nos territoires ultra-marins.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces documents stratégiques, en articulation avec les schémas structurants existants du territoire, doivent s'adjoindre d'un accompagnement financier de notre territoire à la hauteur des défis auxquels il doit faire face.

Ces éléments de contexte impactent le projet de Budget primitif du Conseil régional pour 2019.

De même, **2 dispositifs financiers de l'Etat** viennent aujourd'hui modifier significativement ce projet de Budget primitif :

I. Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui vise à « édifier une société des compétences » en vue d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, décliné en pacte régional (PACTE), se matérialise dans le présent projet de Budget primitif de la Collectivité par **+56 M€ de capacité d'engagements nouvelle**. Sur la période 2019-2022, le montant des sommes allouées avoisineront les 253 M€ réparties entre le Conseil régional et Pôle emploi. Même si ce dispositif ne s'applique pas qu'aux Collectivités d'Outre-mer, il revêt tout son sens dans le contexte réunionnais où un chômage structurel, le décrochage scolaire et l'illettrisme constituent des déterminants sociaux sur lesquels il convient d'agir en profondeur.

II. Le Contrat de Confiance signé entre le Conseil régional et l'État le 29 juin 2018 et qui **contraint l'augmentation annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,25% (+5,9 M€ entre le BP 2018 et 2019)**. De ce fait, le plafond de dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité ne doit pas dépasser 479,7 M€.

La Commission est ainsi consciente que le bon déroulement des projets d'investissement au regard de la réalité réunionnaise implique nécessairement un accompagnement humain et

¹ Contribution du CESER: « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâter et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

technique en termes d'ingénierie générant automatiquement des dépenses de fonctionnement. Elle considère donc que ce contrat **contraint financièrement** la Collectivité régionale dans sa volonté de transformation de son territoire.

S'agissant des **marges de manœuvre financières propres** au Conseil régional, ce dernier a souhaité, à la suite du mouvement social, apporter des réponses aux aspirations qui se sont exprimées en termes de pouvoir d'achat par :

I. Une renonciation à l'augmentation de la taxe sur les carburants à partir du 1^{er} Janvier 2019 ce qui correspond à une perte de recettes fiscales **estimée à 40 M€ sur le présent projet de budget** et de 180 M€ sur les 3 prochaines années. De ce fait, le produit attendu de la fiscalité indirecte locale affiche une baisse de 3,2 % dans son ensemble. La Commission s'interroge donc sur les moyens d'action fiscaux que pourrait mobiliser la Collectivité régionale pour accompagner la transition écologique, notamment en matière de mobilité collective, dans le cadre de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à venir.

II. Une possible révision à venir des taux de fiscalité de l'octroi de mer à la suite d'un débat citoyen. La Commission constate, qu'à ce stade, le produit attendu de l'octroi de mer régional dans ce présent budget n'est **pas modifié par cette possible révision**.

Comme énoncé dans l'avis du CESER concernant les Orientations budgétaires 2019 de la Collectivité², la Commission renouvelle son souhait que le CESER soit associé à ces réflexions et rappelle que si **l'octroi de mer doit servir à développer l'économie et l'emploi local au regard de la concurrence internationale et de contribuer au bon fonctionnement des collectivités locales, une plus grande transparence et lisibilité sur son utilisation doit être de mise**³. Aussi, la Commission invite la Collectivité à mener, au préalable à toute modification et débat, une **évaluation** de l'octroi de mer afin :

- De mesurer son **impact réel sur les prix de vente** des produits à La Réunion.
- D'identifier les **impacts de toute modification** en termes d'emplois et d'investissement⁴.

Une communication claire et lisible doit en être faite à l'ensemble de la population réunionnaise afin de favoriser une meilleure compréhension et appropriation des enjeux⁵.

III. Une demande d'extension de la mesure d'aide au surcoût « fret » pour les produits et marchandises entre la métropole et La Réunion via **une réservation d'enveloppe de 40 M€ de FEDER**.

La Commission rappelle que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est l'instrument de la politique économique de cohésion de l'Union Européenne qui a pour objectif de réduire les disparités de développement entre régions européennes et de soutenir le développement économique des RUP. A ce titre, la réservation de cette enveloppe ne doit pas aller à l'encontre de la stratégie de soutien aux activités économiques locales, soutien qui passe par une (1) **protection renforcée**, (2) **une meilleure structuration des filières** et (3) **un codéveloppement durable avec les pays de la zone océan Indien ou plus lointains**⁶.

2 Cf. page 17 de l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

3 Contribution du CESER: « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

4 Cf. page 17 de l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

5 Rapport du CESER: « Octroi de mer: réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

6 Cf. page 18 de l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

Pour la Commission, ces mesures auront un impact non négligeable sur les finances de la Collectivité, et en particulier sur son **autonomie fiscale**. Elles pourraient la rendre dépendante des dotations et subventions extérieures avec des conséquences pour la Collectivité régionale :

- sur ses réponses à apporter aux aspirations en termes de pouvoir d'achat, d'emplois, de transparence et de proximité de l'action publique exprimées récemment,
- mais également pour respecter ses engagements nationaux et communautaires quant aux enjeux du Livre Bleu et du mémorandum RUP.

Dés à présent, la Collectivité doit recourir davantage à l'emprunt (+4,3 % en 2019) ce qui diminue de fait sa marge d'endettement (11,4 années en 2019 estimées à 9,8 années en 2018) et son niveau d'épargne brute (19,8 % en 2019 estimé à 22,5 % en 2018). Elle conserve cependant **une capacité dynamique de désendettement** en dessous de 12 années, seuil compatible avec les exigences de ses partenaires financiers.

La Commission rappelle que le projet d'envergure que constitue la Nouvelle Route du Littoral (NRL) a pesé lourdement sur le recours à l'emprunt de la Collectivité des années précédentes.⁷ Elle encourage de nouveau la Collectivité à faire valoir la responsabilité de l'Etat en la matière au regard du principe d'Egalité Réelle⁸. Il serait de ce fait judicieux de réexaminer le Protocole de Matignon à la lumière du nouveau cadrage financier s'imposant à la Collectivité.⁹

La Commission remercie le Conseil régional quant **aux précisions apportées sur la gestion de la dette et des taux d'emprunt** de la Collectivité dans le rapport de présentation du projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 et elle se félicite de cette bonne gestion.

La Commission réitère cependant son souhait d'être destinataire de la PPI-PPF¹⁰ actualisée ce qui lui permettrait de mieux appréhender la soutenabilité financière de la programmation budgétaire de la Collectivité régionale et ce au regard des équilibres budgétaires ainsi que l'échelonnement temporel de ses interventions¹¹.

C'est dans ce contexte fortement contraint que la Collectivité a procédé à un « *réexamen d'opportunité de l'ensemble de ses dépenses* » afin de **réorienter son action vers davantage de pouvoir d'achat et d'emplois, de transparence et de proximité**. A ce titre, la Commission rappelle l'exigence réglementaire de réaliser un plan d'achat durable et responsable pour toutes les collectivités ayant un budget d'achat supérieur à 100 M€/an. La réalisation de ce plan d'achat public socialement et économiquement responsable permettrait de traduire concrètement pour la Collectivité le prochain plan régional de l'économie circulaire. Enfin, le prochain renouvellement de la stratégie du Bon Achat, avec l'association SBA Réunion, permettrait également de répondre pleinement à l'adoption d'un schéma de promotion d'achat responsable. L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans la démarche de l'ancrage territorial adoptée par la Collectivité.

Le CESER prend ainsi acte que l'exécutif régional a fait le choix de répondre à l'urgence sociale, y compris sur des pans de politiques publiques qui ne relèvent pas de sa compétence, mais de celle de l'État. Ce faisant, cette réponse, bien que nécessaire, est susceptible d'obérer ses capacités d'investissement, remettant le cas échéant en cause les trajectoires et les objectifs structurels de la mandature.

7 De 215.90 M€ pour 2018 (dont 107.95 M€ au titre du FIRT et 107.95 M€ au titre des autres secteurs) ; 220.34 M€ en 2017 (dont 123.48 M€ au titre du FIRT et 96.86 M€ au titre des autres secteurs).

8 Commentaires et propositions du CESER sur les « 35 recommandations du rapport LUREL déclinée en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016.

9 Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

10 Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

11 Avis du CESER sur le Budget Primitif 2018- Bureau du 6 Décembre 2017.

Nonobstant, ce présent projet de budget est **équilibré**, en mouvements réels, entre recettes et dépenses pour un montant de 1,057 Md€ en hausse de +1,4 % par rapport au BP 2018.

S'agissant des mesures en faveur de l'emploi, la Collectivité privilégie **le soutien aux entreprises locales en portant le fonds de reconstruction des Très Petites Entreprises (TPE)** à 20 M€ (soit +14 M€ de capacité d'engagement supplémentaire pour ce présent projet de BP). De même, qu'elle attribue une tranche supplémentaire de 12 M€ au titre du Fond Européen d'Investissement (FEI). La Collectivité engage au titre du dispositif Parcours Emplois Compétence (PEC) un montant de 13,7 M€ à la fois dans les secteurs non marchands et marchands. L'ensemble de ces mesures représente un montant de +40,2 M€, ce qui correspondrait pour le Conseil régional pour une partie à créer, pour une autre partie à maintenir 10 110 emplois en 2019. La Commission souhaiterait avoir des précisions sur la méthode d'estimation des emplois (créés ou sauvegardés) et savoir si le soutien envisagé concerne également les associations employeuses.

Elle observe que ces mesures, de sauvegarde plus que de développement, que prend la Collectivité sont en cohérence avec ses compétences en matière économique et rejoint ainsi sa vocation première qui est d'avoir un **rôle moteur de soutien à l'économie locale**. Cependant, la Commission constate que les dépenses d'investissement en crédits de paiements (CP), même si elles restent élevées (570,1 M€), diminuent de 3 % par rapport au BP précédent. Deux secteurs sont particulièrement touchés : (1) l'Enseignement, la Formation professionnelle et l'Apprentissage (-11,5 % en CP); (2) le transport (-9 % en CP).

S'agissant de transparence et de proximité, la Collectivité opère à une diminution en autorisations d'engagement (-25 %) et en crédit de paiement (-1,7 %) des frais de fonctionnement des groupes d'élus régionaux.

Toujours en fonctionnement, un effort important est demandé aux services généraux puisque leurs autorisations d'engagement baissent de 20 % et leurs crédits de paiement n'augmentent que de 0,9 %. Les charges de personnel ne progresseront que de 3,8 % alors qu'entre le BP 2017 et 2018, l'augmentation était de 15,3 %. Conformément à son précédent avis sur les Orientations budgétaires 2019, la Commission appelle l'attention sur le fait que cette gestion du personnel doit être regardé par le prisme de la transformation des métiers, des compétences, de la montée en expertise en rapport avec l'élargissement des compétences de la Collectivité régionale¹².

Enfin, **le dispositif actuel de continuité territoriale de personnes devrait être** désormais géré dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle de 98 M€ pour les 3 prochaines années (2019-2021). Au regard des engagements et crédits alloués actuellement, la Commission s'interroge sur une éventuelle évolution des modalités du dispositif existant. Comme précédemment évoqué, elle encourage le Conseil régional à **faire valoir la responsabilité de l'État dans un domaine** qui relève de sa compétence et ce, afin que les dispositifs et moyens à mettre en œuvre soient adaptés aux besoins des Réunionnais¹³.

Les acquis de la départementalisation, qui a été un des moteurs de la modernisation de La Réunion, ne doivent pas obérer les **défis nombreux** qui restent à relever : la lutte contre le **chômage**, la **précarité de l'emploi**, la lutte contre la **pauvreté**, la lutte contre le **décrochage scolaire**, **l'illettrisme** et **l'illectronisme** ainsi que la recherche de nouveaux leviers de

12 Cf. page 21 de l'avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

13 Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018. Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017. Avis du CESER sur la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 31 octobre 2018. Avis du CESER sur la Décision Modificative n°4 pour l'exercice 2018 – Bureau du 18 Décembre 2018 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

développement. La Commission note que la Collectivité s'est lancée dans un programme d'élaboration et de suivi des indicateurs pertinents pour évaluer ses actions; elle souligne l'importance de cette démarche et rappelle la nécessité d'actualiser ces derniers au regard du double prisme « pouvoir d'achat/emploi local » et « transparence/proximité de l'action publique ».

Au regard de ces enjeux majeurs que doit relever La Réunion, la Commission estime que l'alignement des indicateurs de développement des sept trajectoires posées par le CESER¹⁴ en réponse aux fractures sociale, civique et territoriale dans sa contribution du 19 mars 2019 passe par une nouvelle dynamique territoriale des acteurs publics et privés.

Ce changement de **paradigme** doit apporter une rupture dans **les capacités d'investissement à la hauteur des défis à relever**. Il suppose que les grandes collectivités territoriales, en lien avec l'État, portent une volonté ambitieuse de stratégie budgétaire et financière :

- permettant, d'une part, **des moyens fondés sur la recherche active de financements** auprès de bailleurs internationaux (à l'instar de ce qu'a déjà réalisé le Conseil régional avec le FEI), communautaires et nationaux, attachés au statut de Régions Ultrapériphériques (RUP), ou autre, et aux ambitions du Plan et des contrats de convergence et de transformation (PCT et CCT) ;
- inventant, d'autre part, **de nouvelles recettes issues de projets économiques et sociaux ou de prise de participation** dans des infrastructures territoriales.

A titre d'exemple, dans le cadre de sa stratégie énergétique, le Conseil régional pourrait s'engager plus avant, en étant actionnaire dans des projets de production d'énergie, à l'instar de la Région Rhône-Alpes qui a créé une SPL de participation ou dans la création d'une SPL citoyenne pour porter des projets de production énergétique dans le cadre de la PPE. De la même façon, la prise de participation dans une infrastructure structurante du développement et de l'attractivité du territoire comme l'aéroport international doit être expertisée avec la plus grande attention. De tels projets pourraient, au-delà d'avoir une plus grande autonomie fiscale de la Collectivité, intégrer une dimension sociétale et citoyenne ouverte par la possibilité de prise de participation permettant aux Réunionnais d'être acteurs de leur patrimoine économique et de leur développement.

Cette **nouvelle vision des politiques publiques du territoire** permettrait en la faisant partager à l'Etat, donc à la Nation dans son unité qu'elle prenne conscience des atouts de sa présence dans les 2 hémisphères, 5 des 6 continents (Asie, Afrique, Europe, Amérique, Océanie, Antarctique), 3 océans, 3 mers, ceux d'une France où le soleil ne se couche jamais, **atout stratégique** trop souvent oublié à l'heure de la mondialisation.

14 Trajectoires économique, territoriale et démographique, alimentaire, environnementale, bonheur, citoyenne, éducative.

AVIS

SUR

**LES RAPPORTS SECTORIELS DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2019**

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS



La Commission « Formation Éducation et Recherche » constate que le projet de Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2019 au titre du Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais » s'inscrit **dans la continuité des Orientations budgétaires** présentées précédemment. Ce Pilier qui recouvre les secteurs de la « Formation professionnelle et de l'Apprentissage » et de « l'Éducation » présente les montants suivants¹⁵ :

| | AE/AP | CP |
|---|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 133 348 312 € | 118 136 289 € |
| Dont Éducation | 25 434 622 € | 94 036 289 € |
| Dont Formation professionnelle et apprentissage | 107 913 690 € | 94 036 289 € |
| Investissement | 39 307 972 € | 61 569 726 € |
| Dont Éducation | 36 127 447 € | 50 079 000 € |
| Dont Formation professionnelle et apprentissage | 3 180 525 € | 11 490 726 € |
| TOTAL | 172 656 284 € | 179 706 015 € |
| BP 2018 | 168 290 515 € | 169 167 892 € |
| Évolution BP 2019/2018 | 2,59 % | 6,23 % |

La Commission note bien que ce budget prend en compte les moyens spécifiques dédiés à la mise en œuvre du Pacte Ultramarin du plan d'investissement dans les Compétences dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022.

Le Pacte doit permettre à la Collectivité de « *développer une offre de formation de qualité prioritairement tournée vers un public peu ou pas qualifié* » (cf. infra). Elle met en exergue que la formation des Réunionnais est la condition essentielle de leur *employabilité*, donc de meilleures chances d'obtention d'un *emploi*, à même de permettre l'augmentation des revenus. A cet égard, il est indispensable que le Conseil régional maintienne dans ce secteur un haut niveau d'engagement, y compris financier, d'autant plus qu'il est chef de file en la matière¹⁶, et ce dans le respect du principe d'additionnalité à l'effort initial de formation de la Collectivité.

En outre, elle remarque avec satisfaction la **présentation synthétique** récapitulant les actions ou les dispositifs mis en place pour chacun des deux secteurs du Pilier 1, tel que cela avait été initié en 2018.¹⁷ Cette synthèse fait ici apparaître des éléments financiers détaillés et des indicateurs qui devraient permettre un *suivi* facilité de l'action régionale d'un document budgétaire à l'autre.

¹⁵ Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 6.

¹⁶ Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

¹⁷ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

Cela étant, le Budget primitif étant une traduction budgétaire des Orientations présentées précédemment, la Commission souhaite **réitérer l'ensemble de ses remarques et préconisations** émises à l'occasion de celles-ci.

| |
|--|
| SECTEUR « Éducation » |
|--|

Le secteur de l'Éducation relève principalement du double prisme « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat » et dans une moindre mesure, de l'objectif visant « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité ».

La Commission constate à nouveau le volontarisme du Conseil régional sur le champ de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle renvoie aux préconisations du CESER inscrites dans son avis sur le **SEFORRE**¹⁸ et rappelle sa recommandation de compléter la liste des indicateurs mentionnés s'agissant de son *évaluation*.

En outre, elle encourage la poursuite de la déclinaison en actions opérationnelles de l'Accord-cadre signé en 2017 avec l'**Université de La Réunion**.

Elle remarque sur ce thème que le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) pour les étudiants inscrits en première année, dont elle avait demandé le maintien¹⁹, est bien mentionné dans le projet de Budget primitif.

S'étant satisfaite de la reconduction des **allocations régionales de recherche**²⁰, confirmée dans le projet de Budget primitif, la Commission réitère que celles-ci pourraient être converties en de véritables contrats doctoraux régionaux ayant un ancrage territorial et donc des retombées pour notre Île.

Par ailleurs, elle encourage à nouveau à une plus grande communication concernant l'**allocation post doctorale** (100 000 € en AE et 89 188 € en CP), afin qu'elle soit davantage mobilisée par les employeurs, et ce afin de contribuer à améliorer le lien entre Université et *développement économique*.

En outre, la Commission regrette que la part allouée aux **projets pédagogiques des établissements** reste à ce point marginale (avec une moyenne de 1 540 € par établissement en AE ou 1 922 € par établissement en CP)²¹.

Enfin, elle soutient la politique de la Collectivité en matière de **restauration scolaire** et prend note des actions inscrites au projet de Budget primitif pour l'année 2019 (notamment : promotion d'une alimentation saine, politique de valorisation de la production locale, gel des tarifs et versement aux établissements de la compensation correspondante). Elle encourage particulièrement les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants

18 Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional sur le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE) – Assemblée plénière du 13 juin 2017.

Contribution de la Commission « Éducation et Formation Professionnelle » du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional dans le cadre de la finalisation du Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE) – 6 avril 2017.

19 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

20 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

21 Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 13. Montants en AE et CP de l'article « Mesures d'accompagnement secondaire » divisés par le nombre d'établissements, soit 50.

scolaires²², et reconnaît l'*action innovante* du Conseil régional qui finance des contrats de services civiques dans plusieurs d'entre eux pour mettre en œuvre ces objectifs.

En matière de proximité de l'action publique, le Conseil régional annonce une action en faveur de la participation des lycéens, des étudiants et de leur famille à travers la création d'un **outil de démocratie participative et d'échanges** autour d'ateliers thématiques. Elle prend note que les modalités de sa réalisation est en cours de réflexion et qu'il s'agit de mettre à profit des outils existants, dans un esprit de mutualisation, tout en utilisant des moyens inscrits dans le budget du Pilier 1, en fonction des thèmes qui seront sélectionnés, par exemple l'orientation des jeunes.

Cela étant, afin d'agir plus en proximité vis-à-vis des lycéens, la Commission insiste pour que le Conseil régional participe activement au **Conseil Académique de la Vie Lycéenne** (CAVL).

| |
|---|
| SECTEUR Formation Professionnelle et Apprentissage |
|---|

La Commission observe que l'action du Conseil régional en matière de Formation professionnelle et d'Apprentissage relève entièrement du double prisme « Pour le développement de l'emploi » et de « la préservation du pouvoir d'achat ».

Dans le contexte actuel de refonte du système de formation par la **loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**²³, les compétences régionales dans ce domaine sont modifiées. L'année 2019 constitue à cet égard une période transitoire durant laquelle seront publiés différents décrets d'application.

La Commission insiste sur l'importance de rendre toute sa place au **CREFOP**²⁴ durant cette période. En effet, la *gouvernance* quadripartite permet une concertation avec les partenaires sociaux sur les politiques relatives à *la formation, l'orientation, l'insertion et l'emploi* à mettre en œuvre au niveau local (notamment sur le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le CPRDFOP²⁵, le SEFORRE²⁶, le SRFSS²⁷, ...) ²⁸.

Elle rappelle à ce titre, que le Conseil régional a confirmé le travail en profondeur devant être réalisé au sein du CREFOP sur les blocs de compétences par filières avec les professionnels des secteurs concernés et les organisations professionnelles²⁹.

Par ailleurs, le Conseil régional est en charge de la coordination des acteurs de **l'orientation** et de l'organisation des actions d'**information sur les métiers et les formations** depuis 2014. A ce titre, il est indispensable qu'au regard de ses responsabilités réglementaires relatives au déploiement du SPRO il engage les actions nécessaires permettant une mise en œuvre effective de ce schéma dans le cadre d'une *stratégie territorialisée globale*³⁰, et ce d'autant plus qu'il a désormais la mission d'informer le public scolaire.

A ce titre, si la Commission prend bonne note du soutien aux opérateurs historiques de l'orientation (3 195 000 € en AE et 2 490 446 € en CP³¹), elle rappelle l'attention particulière

22 Article 102 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte « L'État et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ».

23 Promulguée le 5 septembre 2018.

24 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

25 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

26 SEFORRE : Schéma Régional de l'Enseignement, des Formations Supérieures et de la Recherche de La Réunion.

27 SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

28 Note du CESER intitulée « La réforme de la Formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

29 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

30 Rapport du CESER « La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise » – Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

31 Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 18.

devant être accordée aux missions du CARIF-OREF³², qui, notamment, développe des *outils de prospectives* tels que le SyOp³³, indispensables pour les prises de décisions³⁴. Elle met également en exergue le rôle primordial des Missions Locales en matière d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire et rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.³⁵ A cet égard, elle s'interroge sur le niveau de financement que la Collectivité entend accorder à ce dispositif en lien avec les enjeux du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences.

La Commission prend acte de l'inscription au budget d'une enveloppe visant à clôturer la convention d'amorçage du **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)** en accompagnant jusqu'à leur terme les actions démarrées en 2018, pour un montant de 12 313 790 € en CP.

Suite à cette phase d'amorçage du PIC, le **Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences** pour 2019-2022 devrait être financé par l'État à hauteur de 253 M€. Pour l'année 2019, 56 M€ en AE devraient être alloués au Conseil régional conditionnés à la réalisation d'un socle de 34 M€. La Commission insiste à nouveau pour que le contenu du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences soit encore plus étroitement défini en *concertation des acteurs du territoire* notamment les partenaires sociaux, le CESER et le CREFOP.

Par ailleurs, le Pacte devra être construit en coordination avec la mise en place d'un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Comme elle s'interrogeait sur le calendrier des différents appels à manifestations d'intérêts pour le SIEG, dont elle souhaiterait être destinataire, elle prend note que celui-ci reste non déterminé à ce jour, mais prévu pour 2019. À cet égard, la Commission rappelle son vœu d'être associée aux travaux menés sur ce thème.

Concernant le **CPRDFOP 2018-2022**, adopté par le Conseil régional le 22 juin 2018, qui a vocation à être décliné de manière opérationnelle en 2019, la Commission renvoie à nouveau aux préconisations émises dans l'avis du CESER rendu sur ce document³⁶.

De plus, elle invite le Conseil régional à accélérer l'opérationnalité des fiches actions du CPRDFOP relatives à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du territoire et à vérifier la déclinaison régionale du PIC dans le cadre de celui-ci. A court terme, il conviendrait de cartographier les organismes de recherche qui y sont présents et de déterminer leur apport en termes de développement et d'innovation, puis, à moyen terme, de réaliser, réactualiser et diffuser les gestions prévisionnelles des emplois et des compétences de branches³⁷.

En outre, la Commission réitère l'intérêt de la construction et de l'application d'une *méthodologie ex-ante de définition des besoins* de formations pour les projets d'investissement d'envergure, ainsi qu'une estimation du nombre d'emplois induit par la réalisation de ces projets. Ces éléments communiqués aux parties prenantes et au grand public permettraient d'aller plus loin dans la démarche de création d'emplois et de transparence renforcée voulue par le Conseil régional.³⁸ En matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi pour l'accès à des **formations supérieures**, la Commission insiste sur l'importance du soutien financier de la Collectivité régionale à l'égard de ces dernières (EGCR, ILOI, AGCNAM et EAMR)³⁹. Elle insiste notamment sur le maintien du financement accordé à l'AGCNAM.

32 CARIF-OREF : Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation – Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation.

33 SyOp : Système d'Observation Partenariale.

34 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

35 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

36 Avis du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 – 19 juin 2018.

37 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

38 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

39 EGCR : École de Gestion et de Commerce de la Réunion – ILOI : Institut de l'Image et de l'Océan Indien – AGCNAM : Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers – EAMR : École d'Apprentissage Maritime de la Réunion.

Elle s'interroge par ailleurs sur l'absence de mention de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI) dans le document budgétaire et conséquemment sur le maintien du soutien du Conseil régional à cette structure et donc sur son devenir.

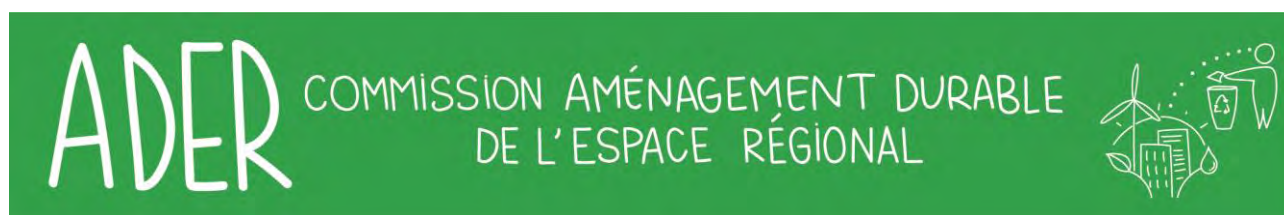
Les évolutions législatives confiant désormais la compétence de **l'apprentissage** aux branches professionnelles, la Commission rappelle qu'il est d'autant plus pressant d'accompagner la structuration de l'ensemble des branches professionnelles sur le territoire et de définir les modalités financières permettant d'assurer la continuité du système de péréquation avec les Centres de Formation d'Apprentis en fonction de leurs besoins et des spécificités du territoire.⁴⁰ Par ailleurs, afin de tenir compte des nouvelles responsabilités confiées aux branches, la Commission réitère l'intérêt de mieux former les acteurs représentants de salariés et d'employeurs au **dialogue social territorial**, et ce dans l'objectif d'assurer l'équilibre des représentations au sein des instances. Elle encourage en ce sens le soutien financier du prochain Diplôme Universitaire de « Dialogue Social Territorial » (DST).

En outre, la Commission remarque que l'action « **Rémunération des stagiaires** » est budgétisée (10 000 000 € en AE et en CP), et qu'il n'est pas fait mention de la réflexion visant à optimiser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle avec les aides sociales existantes annoncée dans les Orientations budgétaires.

De la même façon, la Commission note que si le Conseil régional entendait modifier le règlement d'attribution des **bourses de la formation professionnelle** en vue d'intégrer les mêmes taux et barèmes que ceux applicables dans l'Enseignement supérieur, cela n'apparaît pas en tant que tel dans le document soumis pour avis.

Enfin, la Commission prend note de la reconduction du dispositif « **Chèque Formation Réussite** » (pour 1 000 000 € en AE et en CP) et de la confirmation de l'ajustement de son cadre d'intervention portant sur les critères de financement des aides individuelles.

40 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.



Le Budget primitif 2019 en faveur des grands chantiers pour l'aménagement du territoire, les routes et les transports se chiffre à 144,541 M€ en AE pour 397,709 M€ en CP (pour respectivement 126,384 M€ et 433,509 M€ en 2018).

En réponse au contexte social, le gel de l'évolution prévue de la Taxe Spéciale sur la Consommation des Carburants a été acté, nécessitant de « recentrer » les interventions en termes d'investissements. Ainsi, seront priorisés les projets en faveur de la sécurité, de la conservation du patrimoine, du développement des modes de transport alternatifs à la voiture, ainsi que ceux relevant des financements contractuels (au titre du FEDER et du CPER⁴¹). Par là-même, les aménagements inscrits dans la PPI non actualisée (Programmation Pluriannuelle des Investissements), dans l'attente de l'achèvement progressif des chantiers en cours de réalisation, seront étalés dans le temps. A ce titre, et compte tenu de son impact sur ce pilier, la Commission demande à ce que la PPI actualisée lui soit communiquée.

Afin de mesurer les nouveaux engagements du Conseil régional en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité, la Commission réitère toute l'importance de renforcer l'évaluation des dispositifs⁴². Elle prend note que les indicateurs des actions de la mandature figurant dans les fiches programmes annexées au présent rapport seront ajustés dans les meilleurs délais et souhaiterait en être destinataire afin de contribuer à sa mission d'évaluation des politiques publiques.

1. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA PAUVRETÉ ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans l'Est, s'agissant du futur **Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois-Rouge**, la Commission s'était interrogée sur la logique économique de disposer de deux ports à dimension internationale à La Réunion. Aussi, avait-elle exprimé sa volonté d'être informée sur l'ensemble des études liées à ce projet afin d'en mesurer toute la pertinence.⁴³ Les études préalables et de faisabilité⁴⁴ ayant été engagées par le GIP « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois-Rouge » (PPIEBR) constitué à cet effet, dont le Conseil régional est partie prenante, la Commission demande que leurs résultats lui soient exposés dès finalisation dans le cadre d'une présentation. Sachant que les conclusions de l'étude stratégique seront rendues en 2019, elle rappelle son intérêt d'en partager les conclusions afin de pouvoir contribuer à la réflexion dans son rôle consultatif « d'éclairer la voie » et ainsi faire le lien avec le SRIT⁴⁵.

41 Contrat de Plan Etat-Région.

42 Contribution du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010. Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 - Assemblée plénière du 21 février 2019.

43 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 - Assemblée plénière du 18 février 2016.

44 Étude stratégique de développement portuaire à La Réunion intégrant la faisabilité du Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois-Rouge, Étude de desserte du site et des mesures compensatoires hydrauliques, Étude pour la réalisation d'une centrale d'énergie thermique des mers, Étude de faisabilité pour la création d'un terminal GNL, Étude de faisabilité d'un Green Data Center.

45 SRIT : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports.

Dans le Sud, pour l'**aéroport de Pierrefonds**, la Commission constate que le Conseil régional conditionnera dorénavant l'attribution des subventions au Syndicat Mixte (qui en assure l'exploitation) à la définition d'une stratégie et d'un programme de développement, à élaborer avec les acteurs du territoire. Elle réitère son souhait que lui soit communiquée la Charte régionale de transparence de l'action publique à laquelle le Syndicat devra adhérer.⁴⁶

La Commission rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, les EPCI⁴⁷ et le Conseil régional doivent contractualiser le déploiement des projets de territoire et ce en harmonie avec les stratégies régionales. Pour elle, la Commission Territoriale de l'Action Publique (CTAP) **est** l'espace consacré à cette convergence des politiques publiques⁴⁸.

La Commission renouvelle ses remarques précédemment émises sur la nécessaire alliance entre les aéroports Réunion Roland Garros et Pierrefonds⁴⁹ tant sur la possibilité de prolonger la complémentarité en termes de desserte aérienne que s'agissant des organes de gestion.⁵⁰

Dans l'Ouest, pour la création de la future **Écocité Insulaire et Tropicale**, la Commission relève que la prise en considération du plan de développement du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR) est en cohérence avec les préconisations du CESER. En effet, au titre de la croissance bleue, le soutien au GPMDLR ainsi qu'à la Zone Arrière Portuaire (ZAP) est essentiel.

Par ailleurs, elle rappelle vouloir être informée des résultats de l'étude relative aux croisières dans les îles de l'océan Indien⁵¹.

Les projets d'envergure portés par l'Écocité ont vocation légitimement à recueillir l'avis des futurs utilisateurs (citoyens, monde économique, etc.) en particulier du Conseil de développement du TCO.⁵²

Dans le Nord, le développement de l'**aéroport Réunion Roland Garros** avec l'aménagement de la ZAA (Zone Arrière Aéroportuaire) Pierre Lagourgue, notamment en déclinaison du SAR, prendra en considération le tracé du futur Run Rail. Pour ce projet, la Commission renouvelle sa demande de précisions sur la méthode d'estimation des emplois créés. Elle réitère ses propositions supra.

Enfin, pour les mesures visant à améliorer la **desserte aérienne de l'île**, à travers le développement d'Air Austral, la Commission restera particulièrement attentive à la réciprocité des retombées de l'accord de partenariat stratégique conclu avec Air Madagascar.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE

Au regard des enjeux majeurs de sécurité pour les usagers et des engagements pris au titre des cofinancements (Union Européenne, État, organismes prêteurs), les travaux de la **Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, chantier prioritaire, se poursuivront à un rythme soutenu en 2019.

Il est prévu dans la révision du SAR l'ouverture de deux carrières de roches massives (Ravine du Trou à Saint-Leu et Ravine des Lataniers à La Possession) qui disposent d'un potentiel devant permettre de couvrir les besoins prioritairement pour la NRL, sans obérer la garantie d'approvisionnement pour les autres chantiers du BTP.

Sur le plan environnemental, en application du principe de précaution et malgré la surévaluation des impacts des travaux par le Conseil régional⁵³, la Commission relève néanmoins

46 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

47 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

48 Contribution du CESER : « Notre manière réunionnaises d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

49 Note d'étape : « La desserte aérienne à La Réunion : composition du billet d'avion et quelle évolution pour l'aéroport de Pierrefonds ? » – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

50 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

51 « Étude lancée par le GPMDLR avec l'ensemble des ports des îles de l'océan Indien, portant sur la définition d'un programme stratégique et d'un plan de développement des infrastructures » – Cf. page 44 du Rapport sectoriel du Conseil régional.

52 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

53 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

la traduction des engagements initialement pris (par la mise en œuvre du programme de mesures environnementales et de compensation).

En ce qui concerne la **Nouvelle Entrée Ouest (NEO)** de Saint-Denis, la Commission rappelle les enjeux de synchronisation entre sa livraison et l'avancement du chantier de la NRL pour faire face à l'augmentation régulière du trafic routier.⁵⁴

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE-MARIE À SAINT-DENIS

La Commission renouvelle un précédent avis du CESER, toujours d'actualité⁵⁵ :

« Tout d'abord il est important de souligner qu'une meilleure coordination entre les institutions publiques compétentes (Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, Syndicat Mixte des Transports de La Réunion,) s'avère nécessaire en vue d'une plus grande cohérence des politiques de transport sur le territoire régional (...).

La nouvelle gouvernance des transports régionale se doit d'être harmonieusement conduite à travers la bonne articulation et la complémentarité du Schéma Régional de l'Intermodalité (SRIT), de la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) et du Plan Régional Vélo (PRV).

Le CESER réitère son souhait, au vu des enjeux de déplacement, de notre démographie et de sa transition non achevée, que les instruments financiers, prévus dans le cadre de la mise en œuvre des différents plans et schémas, restent ambitieux pour les dix prochaines années. Pour lui, cette ambition doit contribuer à favoriser le transport en commun sur les routes nationales. Dans les zones fortement congestionnées, la réduction du temps de parcours des transports en commun aurait pour avantage d'inciter les automobilistes à délaissier leurs véhicules au profit des transports collectifs, à condition qu'il existe une bonne articulation entre les lignes interurbaines et urbaines. »

Pour ce qui concerne les **actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun**, la Commission restera vigilante sur la continuité des moyens en matière de **RRTG/RUN RAIL (Réseau Régional de Transport Guidé)** et de sa mise en œuvre par addition de modes de transports différents. Elle insiste sur la nécessité de constituer un réseau régional efficace, continu et pertinent permettant de répondre aux ruptures des modes de transports collectifs et/ou individuels.⁵⁶

Le Conseil régional, en tant qu'AOT (Autorité Organisatrice des Transports) lancera une étude sur la gratuité du transport interurbain qui pourrait faire l'objet d'un débat citoyen. En termes de gouvernance, la Commission sera très attentive à la concertation avec l'ensemble des acteurs. La Commission rappelle que les Plans de Déplacements Urbains (PDU) réalisés par les EPCI, le Schéma Régional de l'Intermodalité et des Transports (SRIT) et le Plan Régional Vélo (PRV) réalisés par le Conseil régional doivent pouvoir être débattus en CTAP. Le faire créera les conditions d'efficacité des moyens et de convergence des politiques publiques.

Elle rappelle que les aires dédiées au **covoiturage** doivent être sécurisées aussi bien pour les usagers que pour les véhicules, et préconise d'envisager de placer les plus sensibles sous vidéosurveillance⁵⁷. Face à l'absence d'aires de repos pour les transporteurs de marchandises, le Conseil régional pourrait se saisir de ce sujet aux conséquences à la fois économiques et sociales.

Le Conseil régional envisage de réaliser un **Plan Régional des Transports**, document de planification qui présenterait l'avantage de définir des orientations claires et partagées à l'échelle du territoire, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics. En termes de démocratie participative, la Commission accueille favorablement la mise en place prévue d'un recueil des attentes de la population en matière de déplacements.

54 Avis sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

55 Avis du CESER du 24 septembre 2018 sur les critères de sélection de l'axe 6 du PO FEDER 2014-2020.

56 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

57 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

Au titre de la gestion du **réseau interurbain « Car jaune »**, un certain nombre d'actions visant à améliorer le service rendu ont été entreprises à compter de 2018 (suite au transfert de compétences du Conseil départemental vers le Conseil régional) et se poursuivront en 2019, comme la mise en service de nouveaux véhicules à étage pour renforcer la capacité de transport en particulier aux périodes de pointe sur les lignes saturées.

La Commission tient à rappeler que l'usage des outils numériques pour faciliter l'usage des transports collectifs doit être pensé, en prenant en compte les enjeux de l'illettrisme et de l'illectronisme qui affectent notre île. Il y a donc nécessité de prévoir un plan d'accompagnement régional à la montée de l'e-administration.

Par ailleurs, en réponse aux besoins avérés, la Commission estime qu'une réflexion globale associant les acteurs concernés doit être initiée pour l'ensemble des gares routières de La Réunion et non uniquement celles dont la gestion a été transférée au Conseil régional.⁵⁸

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

Des arbitrages ont été opérés en termes de priorisation, sur la base des critères de sécurisation du réseau pour les usagers et des engagements financiers contractualisés. Si ces précisions répondent à ses interrogations, la Commission s'enquiert toutefois, à nouveau, des conséquences pour le secteur du BTP. S'agissant de l'attention particulière qui sera portée sur les petites opérations accessibles aux PME, elle réitère sa demande d'informations sur les mesures qui seront prises en ce sens.⁵⁹

En termes de transparence, il est envisagé de réaliser et de rendre public chaque année un bilan spécifique sur le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (TSCC) et de son utilisation par les collectivités bénéficiaires, afin notamment d'éclairer les citoyens (amélioration et sécurisation des routes, développement des infrastructures dédiées aux transports publics et aux modes doux). Sur ce point, la Commission invite les parties concernées à s'associer et à faire œuvre de pédagogie.

Elle préconise également des actions de communication à destination du grand public afin d'expliquer d'une part, les retombées des investissements pour notre territoire et d'autre part, la conditionnalité des aides (en termes d'ancrage territorial, de créations d'emplois, d'impacts environnementaux, etc.)⁶⁰.

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

Au préalable, la Commission rappelle que, compte tenu de la situation de La Réunion dans ce domaine et de sa jeune départementalisation, les Collectivités locales ne peuvent assumer seules les nécessaires investissements en la matière. Pour elle, la Loi sur l'Égalité Réelle Outre-Mer et le Livre bleu des Outre-mer (récemment adopté) doivent être des outils permettant des investissements mutualisés, Etat/Collectivités, en matière d'équipements et de services publics. Les PCT (Plan de Convergence et de Transformation) doivent être définis et arrêtés budgétairement pour accompagner les actions, en particulier régionales, pour ne pas laisser à la collectivité régionale, le seul portage financier.

58 Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Saint-Benoît. Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

59 Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

60 Contribution du CESER: « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

Pour la période 2016-2021, le Conseil régional a confirmé son accompagnement aux Communes et Intercommunalités pour le financement d'équipements publics de proximité au service de la population, dans le cadre du **Plan de Relance Régional 2^{ème} génération (PRR II)**. Force est de constater que malgré ce soutien important, le niveau d'équipements à La Réunion demeure, en matière de besoins, inférieur à la moyenne nationale.

Le Conseil régional a par conséquent prévu de reconsidérer le cadre du dispositif en redéfinissant « les modalités d'intervention sur la base des nouvelles priorités en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale ». La Commission sera attentive à l'accompagnement effectif des territoires, en particulier, les plus fragiles (communes de moins de 15 000 habitants, quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville).

En matière de **construction et réhabilitation des logements**, il paraît nécessaire d'anticiper les évolutions démographiques de la population, notamment son vieillissement. L'étude de l'INSEE publiée en 2018 affiche un besoin de 168 900 nouveaux logements à l'horizon 2035, sans tenir compte des besoins en matière de réhabilitation, y compris en matière énergétique via le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

La Commission portera une attention particulière aux modalités de la gouvernance qui devrait être mise en place en 2019 pour ce secteur prioritaire du logement.

Elle rappelle que pour le CESER, il convient de repenser la stratégie de rénovation et d'amélioration de l'habitat pour lutter contre la fracture territoriale et sociale, et améliorer le parcours résidentiel. Il s'agit de poursuivre une politique volontariste de constructions de logements neufs tout en augmentant la réhabilitation du parc de logements sociaux et privés. Pour cela, il convient de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et l'Etat, pour définir et mettre en œuvre une nouvelle politique du logement dans le cadre du plan logement Outre-mer 2019-2022.⁶¹ La conférence logement Outre-mer et ses suites, pilotée par le Ministère des Outre-mer, constitueraient un espace de concertation approprié.

61 Contribution du CESER: « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES



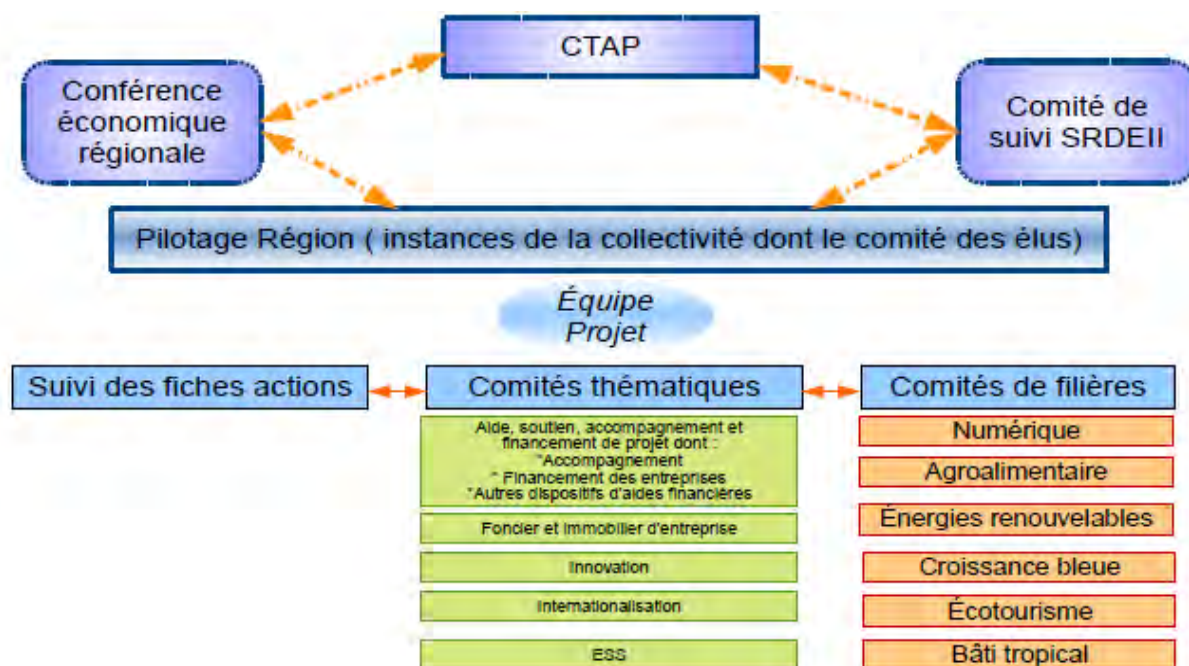
COMMISSION ÉCONOMIE
EMPLOI INNOVATION



ÉCONOMIE

En préambule de son avis, la Commission « Économie, Emploi, Innovation » tient à remercier les représentants de la DGAE⁶² pour la qualité de la présentation du projet de Budget primitif qui lui a été faite. Les détails apportés concernant, notamment, les actions décrites en page 89 du projet de Budget primitif ont permis une meilleure compréhension des dispositifs mis ou à mettre en œuvre. Pour une meilleure appréhension de la cohérence globale de l'action publique de la Collectivité, elle rappelle l'importance de faire apparaître et de valoriser les interventions des satellites (NEXA, SPL Energie, etc.) du Conseil régional. Elle souligne néanmoins que l'audition d'un.e élu.e régional.e (non réalisée lors de la présentation des nouvelles Orientations budgétaires 2019) aurait ajoutée aux échanges qui se sont déroulés, les éclairages politiques des décisions pour l'emploi, du pouvoir d'achat, du développement des entreprises et du territoire⁶³.

Elle note que les interventions du Conseil régional s'inscriront bien, pour l'exercice 2019, dans le cadre du plan d'actions décliné du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) approuvé en 2017, à savoir l'organisation autour de deux pôles : des outils de pilotage transversal d'une part, et des comités opérationnels dédiés d'autre part.



62 Direction Générale Adjointe Economie et Entreprise.

63 Contribution du CESER: «Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir et Transmettre» – « Passer à l'action pour une société plus juste, un territoire plus fort et un avenir commun » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

Pour répondre aux objectifs d'amélioration du pouvoir d'achat et de création d'emplois, le Budget primitif s'articulera autour des priorités suivantes :

- renforcer les efforts de la Collectivité pour permettre à l'économie réunionnaise de poursuivre son redressement et sa résilience ;
- consolider le rôle du Conseil régional en tant que facilitateur du développement économique en libérant les énergies et les entreprises ;
- développer l'innovation et la recherche, facteurs de l'excellence territoriale ;
- poursuivre le développement des usages et des services numériques créateurs de richesses et d'emplois ;
- favoriser l'internationalisation des entreprises par la mise en place d'un « parcours export ».

La Commission prend ainsi acte que :

– Les autorisations de programme et d'engagement seront, pour 2019 de 76 475 129 € (48 300 205,88 € en 2018), soit une progression de 58 %. Ceci est, pour la Commission, la traduction de la volonté du Conseil régional de s'engager de manière particulièrement importante en ce qui concerne le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.

– Les crédits de paiement sont, pour leur part, également en augmentation, soit 77 815 478, 27 € (29 986 776,14 € en section de fonctionnement et 47 828 702,13 € en section d'investissement) en 2019, alors qu'ils étaient de 59 584 804 € en 2018.

Elle relève que les niveaux des autorisations de programme et d'engagement, d'une part, ainsi que les crédits de paiement, d'autre part, souhaitent traduire la volonté politique de soutenir les activités et l'emploi. Cet engagement intervient dans un contexte certes difficile mais contrebalancé par le fait que le territoire réunionnais dispose, à ce jour, des documents stratégiques nécessaires à la poursuite de son développement (SRDEII, S3⁶⁴, SEFORRE⁶⁵, SDATR⁶⁶, ...) et qu'il appartient aux partenaires publics et privés de les mettre en œuvre activement. Cette agilité territoriale s'appuie également sur les partenariats mis en place avec les structures intermédiaires (Chambres consulaires, ...), la création de comités de filières, ... et la signature de conventions cadres déclinées en conventions d'objectifs et de moyens, ainsi que sur la capacité à mobiliser des outils d'accompagnement tels, le troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), le GROW RUP, ..., initiatives au titre desquelles le CESER souhaiterait disposer d'un bilan qualitatif et d'éléments d'évaluation.

1. CRÉER LES CONDITIONS DE RELANCE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES REUNIONNAIS

Le Conseil régional entend œuvrer afin de simplifier les dispositifs d'aides du PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction et de modifier les critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises en conditionnant le bénéfice de ces aides aux seules entreprises s'engageant à créer de nouveaux emplois, ou à les maintenir pour les TPE/PME, en lien avec les projets aidés. Ces deux interventions correspondent à des préconisations antérieures du CESER qui visent à simplifier le parcours du porteur de projets et à lier ces derniers à leur capacité à créer et/ou maintenir l'emploi dans une démarche d'ancrage sur le territoire réunionnais. La Commission demande à ce titre que soit bien mis en relief et présenté de manière distincte, d'une part, ce qui relève du maintien de l'emploi et d'autre part, ce qui relève de la création d'emplois.

64 S3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente.

65 SEFORRE : Schéma de l'Enseignement et des FORMation supérieurs, et de la Recherche.

66 SDATR : Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion.

Elle rappelle sa préconisation relative à l'importance de la mise en œuvre d'un FRAC⁶⁷ RSE à destination des entreprises afin de les accompagner en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises⁶⁸.

En ce qui concerne la volonté d'agir en matière de continuité territoriale des marchandises en prenant en charge les coûts de transport des produits et biens de consommation courante entre la métropole et La Réunion, et au vu des premiers éléments exposés lors des auditions, la Commission retient que **l'impact sur le coût unitaire du produit ou du bien risque d'être faible et peu perceptible par le consommateur**.

A contrario, dans le cadre de la réflexion qui reste encore à mener, la problématique de la mise en marché, prenant en compte, non pas les frais d'approche (air/mer), mais le coût du stockage local et du transport vers les centres de distribution sur le territoire, pourrait être valablement explorée. La construction de centres de stockage par des entreprises locales, la location de m² à un prix compétitif et l'accompagnement au transport auraient probablement plus d'impacts sur le prix des produits et biens de consommation.

La Commission réitère sa préconisation⁶⁹ relative à la nécessité de prioriser la compensation des frais de production localisés sur le territoire pour favoriser l'import-substitution avec son pendant en création d'emplois. Elle rappelle pour autant les propositions faites par le CESER en la matière dans le cadre de sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, Transmettre ».

La Commission s'interroge enfin sur les moyens dont disposera le Conseil régional afin de garantir de manière effective les effets à la baisse sur les prix de ces produits et biens de consommation pour le consommateur.

2. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE: UN AMENAGEMENT DU FONCIER ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRE

La décision de lancer un débat autour de la révision de l'octroi de mer vient répondre à deux préconisations⁷⁰ du CESER relatives à la nécessité d'une plus grande visibilité quant à son utilisation pour le développement du territoire et à l'explication nécessaire auprès des Réunionnais afin qu'ils appréhendent au mieux sa véritable fonction et son importance.

Afin de mieux soutenir le développement économique de La Réunion, et conformément aux engagements pris dans le cadre du mémorandum Ancrage Territorial et les éléments apportés par l'étude REELLE sur les potentiels de relocalisation de chaque filière (usage de code APE ou des statistiques douanières d'importation), le CESER estime qu'il pourrait être envisagé d'agir sur les taux d'octroi de mer. Cette politique de pilotage par taux de relocalisation apporterait une capacité de densification et de diversification afin de satisfaire la demande locale, par l'offre locale existante ou à construire (installation de nouvelles entreprises ou diversification d'entreprises locales).

Suite aux études d'impacts qui devront être menées, la Commission demande que lui soient présentées les nouvelles modalités visant à renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités. Dans un souci partagé de transparence, elle rappelle que cette action pourrait être complétée par une invitation à flécher l'utilisation de cette recette au bénéfice d'actions de soutien économique au sein des collectivités bénéficiaires.

67 Fonds Régional d'Aide au Conseil.

68 Rapport du CESER sur « l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016 – www.ceser-reunion.fr.

69 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

70 Avis du CESER du 25 juin 2015 sur le rapport : « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations ».

En matière d'internationalisation des entreprises, la Commission souligne que BPI-France au-delà de sa mission financière propose également, via un réseau de consultants qu'elle s'est attaché, un accompagnement à l'export. A ce titre, elle invite le Conseil régional à renforcer la coordination de l'écosystème d'accompagnement au travers du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), pour rendre ce parcours d'accompagnement lisible aux TPE-PME.

Elle rappelle sa demande relative à une présentation des axes de la politique d'attractivité visant au développement de nouvelles activités, génératrices de valeur ajoutée locale et facteur de gain de pouvoir d'achat, notamment dans les aspects relatifs à la création d'emplois.

En matière d'attractivité du territoire, comme elle a pu l'exprimer dans ses avis antérieurs, la Commission réitère sa préconisation relative à l'importance de disposer d'un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE). Ce schéma constituerait un véritable support à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance territoriale dans la gestion des différentes strates du foncier économique. Ce schéma « *pourrait constituer un document de référence et une base d'évaluation de l'action publique dans le cadre de la construction d'une vision partagée de l'aménagement du foncier économique sur l'ensemble du territoire* »⁷¹.

3. LE « TOURISME » : UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, A DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE

La Commission souligne que malgré un soutien important de la part du Conseil régional, le secteur touristique reste fragile et en proie à de nombreux événements tant intérieurs qu'extérieurs susceptibles de le déstabiliser. Cette fragilité implique la nécessité d'un engagement constant de tous les partenaires du secteur.

A ce titre, elle insiste pour que le nouveau SDATR⁷² soit pleinement mis en œuvre dans sa déclinaison opérationnelle. La Commission rappelle que le précédent SDATR avait eu comme principal retour d'expérience, qu'il n'avait pas fait l'objet d'instances de gouvernance, de pilotage et d'évaluation. Afin de faire vivre sa gouvernance, la Commission propose que le tourisme, compte tenu des compétences croisées de ce secteur, fasse l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine CTAP, notamment concernant les problématiques d'aménagement touristique du territoire.

La Commission insiste également sur l'importance des actions à mener à l'attention des Réunionnais.es afin qu'ils soient pleinement conscients des enjeux stratégiques portés par le secteur touristique, notamment en termes d'activités, de formations pour les jeunes, d'emplois, d'aménagement du territoire.

Pour elle, la signature de la convention-cadre avec les intercommunalités et les organismes de tourisme (Offices de Tourisme, Île de La Réunion Tourisme, Fédération Réunionnaise du Tourisme, Îles Vanille), la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de moyens, la généralisation de démarches collaboratives et transversales, le soutien aux organismes intermédiaires et les actions en faveur de la promotion de la culture touristique sont autant d'outils et dispositifs pour faire du tourisme un secteur performant de développement économique, social et environnemental.

71 Avis du CESER sur le projet d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

72 Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion.

SECTEUR
« Numérique »

NUMÉRIQUE : FAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE UNE SOCIÉTÉ DIGITALE

Dans la perspective de faire de l'économie réunionnaise une société digitale, le Conseil régional entend dynamiser la structuration de la filière. Défendue comme axe prioritaire de la mandature, la stratégie régionale a consisté, dans un premier temps, à accompagner la création du Comité de Filière Numérique afin, dans un second temps, d'élaborer en 2019 un contrat de filière génératrice de création de valeurs et d'emplois locaux. La Commission adhère à cette démarche de structuration et rappelle sa demande d'être informée de l'effectivité de ce contrat de filière et sur sa déclinaison opérationnelle. Elle demande qu'une présentation lui en soit faite rapidement.

1. DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La Commission rappelle sa préconisation⁷³ concernant l'importance de la poursuite de la mise en œuvre d'une GPEC⁷⁴ dans ce secteur. En effet, la fin du déploiement du réseau induira, à terme, la nécessité de reclasser environ 30 % des effectifs aujourd'hui mobilisés et d'anticiper les métiers de demain. Pour elle, cette GPEC a légitimité à être élaborée et déclinée dans le continuum des actions de la Cellule Objectif Emploi Grands Projets qui doit être garante de l'identification des besoins des entreprises en amont et de la réallocation des compétences et des emplois au terme des chantiers structurants du territoire. La Commission rappelle, également, sa demande relative à une présentation du plan stratégique du tourisme numérique. Elle insiste également sur l'importance d'une co-construction de ce plan stratégique avec les professionnels du tourisme.

SECTEUR
« Audiovisuel et Cinéma »

Concernant ce secteur, la Commission rappelle sa préconisation relative à l'importance d'un véritable suivi des impacts économiques notamment en ce qui concerne la qualité, la durabilité et la structuration de l'emploi.

SECTEUR
« Innovation et Recherche »

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS D'EXCELLENCE

En matière d'innovation et de recherche, la Commission note que les interventions de la Collectivité régionale défendues dans le cadre du Budget primitif pour l'exercice 2019 sont en cohérence avec les propositions d'actions présentées lors des Orientations budgétaires.

Elle attire cependant l'attention du Conseil régional sur l'importance de veiller à la localisation de la valeur ajoutée créée suite aux actions de recherche et d'innovation qu'elle soutient sur le territoire réunionnais. La Commission invite ainsi le Conseil régional à faire preuve de la plus grande prudence quant au financement de projets de recherche et développement développés à La Réunion et qui au final sont exploités ailleurs. La Commission préconise qu'une sécurisation des résultats de la recherche permette à La Réunion et à la France de se garantir en termes d'intelligence économique et d'envisager un retour sur investissements avec effet multiplicateur sur le tissu économique local et/ou a minima de royalties pour La Réunion⁷⁵.

73 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

74 Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

75 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

Enfin, concernant le projet ISOPOLIS, qui vise à faire de La Réunion « la cité de l'Innovation Sociétale Ouverte » en apportant des réponses aux problématiques locales (citoyenneté et politiques publiques, nouvelle économie et emploi, éducation et formation, agriculture et alimentation, vieillissement de la population), la Commission rappelle⁷⁶ qu'elle souhaite que le CESER soit associé concernant le cadre méthodologique à construire et rappelle que l'innovation sociétale est inscrite dans la stratégie S3 qu'il appartient à la Collectivité régionale de valoriser davantage.

76 Avis du CESER sur les Orientations budgétaire du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE



Le Budget primitif 2019 dédié à la mise en œuvre de ce pilier concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Énergie s'élève à 25,973 M€ en Capacités d'Engagement et 25,686 M€ en Crédits de Paiements (pour respectivement 20,878 M et 20,124 M en 2018).

Afin de mesurer les nouveaux engagements du Conseil régional en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité, la Commission réitère toute l'importance de renforcer l'évaluation des dispositifs⁷⁷. Elle prend note que les indicateurs de l'action de la mandature figurant dans les fiches programmes annexées au présent rapport seront ajustés dans les meilleurs délais et souhaiterait en être destinataire, afin de contribuer à sa mission d'évaluation des politiques publiques.

En termes de gouvernance et de démocratie participative, de façon générale pour les différents projets, la Commission renouvelle ses demandes de précisions quant aux niveaux d'association des usagers, aux missions et objectifs, aux méthodes et outils. Elle invite à nouveau à la réflexion tenant aux règles de consultation et d'association citoyenne à l'action publique.⁷⁸

1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

En termes de planification territoriale, l'année 2019 sera marquée par l'achèvement de la procédure de modification du **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**. Dans sa déclinaison, en termes d'accompagnement des communes et intercommunalités, la Commission rappelle son souhait que les documents d'urbanisme (SCOT et POS/PLU)⁷⁹ soient rendus le plus rapidement possible compatibles avec le SAR⁸⁰, lesquels sont conditionnés à l'élaboration des Plans Climat Air Énergie du Territoire (PCAET).

Le CESER avait précédemment estimé que le SAR ne correspondait plus aux réalités réunionnaises et qu'il devait évoluer⁸¹. Considérant le droit dérogatoire conforté par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite Loi ELAN, en termes de simplification et d'assouplissement des procédures, il s'agira pour le Conseil régional d'anticiper administrativement la mise en place d'un système permettant à La Réunion de faire valoir son droit à l'adaptation des normes.

77 Contribution du CESR: «Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens» – Assemblée plénière du 4 mars 2010. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

78 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

79 SCOT: Schéma de COhérence Territoriale – POS/PLU: Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme.

80 Avis sur le Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

81 Avis du CESER sur l'exercice du droit régional à l'expérimentation (article 72 alinéa 4 de la Constitution) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.

La Commission reformule sa demande que lui soit présenté le projet de **plan régional de développement durable des Hauts** qui sera réalisé en 2019. Elle sera vigilante sur son articulation avec l'ensemble des documents stratégiques existants ou en cours d'élaboration, notamment les projets de territoire portés par les EPCI.

Le Conseil régional prévoit de remettre en place des espaces d'écoute du monde rural par l'organisation de « Forums des Hauts » afin de créer du lien entre les différents acteurs et de valoriser les initiatives de ces territoires. La Commission portera une attention particulière à la mise en œuvre de ces lieux d'expression citoyenne.⁸²

Si la Commission souligne avec intérêt la poursuite de **l'accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire**, elle voudrait être davantage éclairée sur la façon dont le Conseil régional entend donner corps à une meilleure association des acteurs de proximité et s'interroge sur l'articulation avec les missions d'ores et déjà confiées à l'AD2R.

2. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE POUR MENER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DE LA POPULATION, ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement au présent avis, le CESER rédige une contribution sur la PPE et le SRB à laquelle le lecteur est invité à se reporter. Il est, par ailleurs, précisé que cette première réflexion sera suivi d'un avis plus détaillé.

2019 constituera l'année au cours de laquelle la PPE⁸³ (volet énergie du SRCAE⁸⁴) devrait être adoptée. A ce titre, la Commission insiste pour qu'à travers ce document programmatique, la Collectivité puisse exprimer son choix entre les différents types d'énergies renouvelables. En effet, dans le cadre de son avis sur les Nouvelles Orientations Budgétaires 2019, elle avait clairement demandé à ce qu'une priorisation soit faite, permettant ainsi de mieux cibler les actions à mettre en œuvre⁸⁵.

Pour la Commission, le développement du photovoltaïque et le soutien du Conseil régional aux actions gravitant autour de cette source (cadastre solaire, développement des capacités de stockage, chèque photovoltaïque, actions en faveur de l'autoconsommation, programme de recherche avec l'Université, ...) semblent indiquer une véritable opportunité en la matière.

La Commission prend acte, par ailleurs, que l'hydraulique ainsi que les énergies marines renouvelables feront l'objet d'un soutien et d'une attention notamment en matière de recherche et d'innovation. Elle demande, dès lors, à être informée des avancées qui auront lieu dans ces domaines.

Elle note que la valorisation de la biomasse, pour sa part, sera prise en compte au travers du Schéma Régional Biomasse, lequel devrait également être adopté à la fin de l'année 2019.

La Commission rappelle que dans son rapport sur l'aménagement des mi-pentes de La Réunion à l'horizon 2030⁸⁶, le CESER avait déjà insisté sur l'importance du développement du stockage d'énergie par STEP stockage d'énergie potentielle, et ce, dans le cadre d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'électricité. Elle constate avec satisfaction, qu'aujourd'hui, « *le développement des technologies et des capacités de stockage de l'électricité représente un enjeu important pour les années à venir* ».

82 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

83 Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

84 Schéma Régional Climat Air Énergie.

85 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

86 Rapport du CESER « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » – Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

Volet particulièrement important de la PPE, la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), fera l'objet d'actions dans et hors cadre du POE FEDER 2014-2020. Pour la Commission, le suivi et l'évaluation de ces actions dans un Plan Régional d'Efficacité Énergétique à construire, seront cruciaux afin d'atteindre l'objectif de -290 GWh évités en cumulé à l'horizon 2028.

La Commission rappelle que les choix du Conseil régional devront aussi privilégier la création de filières économiques locales pérennes (ingénierie, fabrication, installation, maintenance, etc.) nécessaires aux enjeux de création d'emplois dont La Réunion a besoin.

En 2019, seront organisés à La Réunion le forum relatif à la transition énergétique, la conférence internationale sur les enjeux du développement durable, mais aussi le deuxième forum des énergies durables piloté par la Commission de l'Océan Indien (COI). La Commission demande que le CESER soit associé à ces différentes manifestations.

Comme le CESER a pu l'exprimer pour d'autres secteurs d'activités, notamment touristique, la Commission insiste sur l'importance d'associer les Réunionnais.es en leur qualité de consommateur, concernant la problématique énergétique à la Réunion.

3. PLANIFICATION DES DÉCHETS ET UN SCÉNARIO « ZÉRO DÉCHET, CRÉATEUR D'EMPLOIS »

Depuis la loi NOTRe⁸⁷, il appartient au Conseil régional d'élaborer le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) dont l'objectif est de simplifier et mettre en cohérence les mesures applicables en la matière. Lors de son élaboration démarrée en 2017, le Conseil régional a retenu l'orientation « zéro déchet » à l'horizon 2030, en renforçant les actions prévues dans le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire, qui en constitue un des volets.

La Commission tient à rappeler que les choix opérés devront intégrer à la fois les dates potentielles de la saturation des sites d'enfouissement actuels prévues (à ce jour, les dates divergent selon les collectivités et la demande d'un rapport par le Président du Conseil régional a été faite auprès de la Ministre des Outre-mer), l'augmentation progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 2021 à 2025 pesant sur les finances des EPCI, les choix d'investissements et de temporalité pris par ces EPCI sur les mesures mises en œuvre pour obtenir les résultats attendus en matière de prévention et de tri des déchets pour une trajectoire « zéro déchet » ainsi que les orientations de la PPE en vigueur. La Commission appelle de ses vœux, que la CTAP puisse être le lieu de convergence des politiques publiques et notamment en matière de déchets, pour permettre d'assurer dans ce cas, la priorité de prévenir et de réduire la production des déchets ainsi que la hiérarchisation de leurs modes de traitement, conformément à la LTECV – Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte :

- préparation en vue d'une réutilisation,
- recyclage,
- valorisation matière et énergétique,
- et enfin en dernier ressort, l'élimination par stockage ou incinération.

Dans le cadre des travaux de la phase de concertation, en vue de l'approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et du Programme Régional Forêt et Bois (PRFB) en 2019, au titre de la bonne gouvernance, la Commission demande que le CESER soit consulté pour émettre son avis.

87 Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Elle ajoute qu'une attention particulière devra être portée à la problématique de l'amiante par la réalisation d'un état des lieux des sites concernés et à désamianter et à l'éventuelle structuration d'une filière de traitement.

Dans le domaine de l'économie circulaire, il est relevé qu'en termes de conditionnalité des aides, les porteurs de projets devront renseigner des indicateurs permettant de mesurer l'impact sur l'emploi réunionnais et l'amélioration des conditions de vie du public visé. De plus, elle note avec intérêt que la création d'une structure pour fédérer les acteurs de l'économie circulaire sera examinée.

4. CHANGEMENT CLIMATIQUE – QUALITÉ DE L'AIR – APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU, VISANT A PRÉSERVER LA SANTÉ DES RÉUNIONNAIS

La Commission rappelle toute l'importance de créer et de réhabiliter les usines de potabilisation, en référence à ses réflexions sur la thématique de l'eau et figurant dans son étude : « *Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion* ». ⁸⁸ Elle sera donc attentive à la concrétisation par les maîtres d'ouvrage des projets de création notamment à Petite Île, Saint-Louis, l'Étang-Salé, Le Port/Possession.

5. ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE, UNE COMPOSANTE DE LA VIE HUMAINE, INDISPENSABLE AU CADRE DE VIE DE LA POPULATION

La mise en œuvre des orientations du **Parc national de La Réunion** prises à l'issue de l'étude rendue en 2017 se poursuivra. La Commission renouvelle sa demande d'être destinataire de ce document et de la présentation des différentes options d'évolution du Parc national qui avaient été envisagées afin de disposer d'informations plus précises ⁸⁹. Le CESER rappelle qu'il avait souhaité être associé à cette réflexion. ⁹⁰ Sa nouvelle demande participe de la transparence de l'action publique.

Concernant le **risque requin**, la Commission réexprime sa volonté d'être informée de l'évaluation des actions menées si tel a été le cas. ⁹¹

De même, elle rappelle qu'elle souhaite une présentation de l'évaluation du projet NetBiome-CSA ⁹² s'agissant de la recherche en **biodiversité tropicale**.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2019 sera présenté le rapport annuel « Développement Durable » relatif à l'année 2018, sur lequel le CESER se prononcera comme à l'accoutumée.

Pour ce qui concerne les actions de 2019, le Conseil régional s'emploiera à l'appropriation par tous de ce document. En interne à la Collectivité, des actions de sensibilisation/formation seront menées sur la baisse de la consommation des énergies fossiles, la protection de la biodiversité et la consommation responsable. Des opérations concrètes seront également mises en œuvre, telles que les jardins partagés, ou encore l'implantation de ruches au sein des bassins de vie.

La Commission relève que les initiatives viendront alimenter l'évaluation à l'aune des Objectifs de Développement Durable, définis aux plans régional, national et européen et mondial.

88 Première contribution du CESER: « Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion » – Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

89 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

90 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

91 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

92 Avis sur les Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ



Le projet de Budget primitif présenté pour le pilier 5 « Notre Identité, notre Culture, not' Fierté » s'inscrit en complète continuité des Orientations présentées et confirme bien l'implication volontariste de la Collectivité régionale pour les domaines du Sport et de la Culture, puisque les montants inscrits sont en (légère) augmentation. Les actions présentées s'inscrivent également en cohérence avec la trajectoire de la mandature.

Ainsi, le budget du Pilier 5 **évolue de la façon suivante** :

- pour le secteur « Culture et Patrimoine culturel » : de 14 228 695 € en AE/AP⁹³ et 16 186 627 € CP⁹⁴ en 2018⁹⁵ à 13 588 195 € (AE/AP) et 16 495 000 € en 2019 ;
- pour le secteur « Sport » : de 3 000 920 € en AE/AP et 5 119 802 € en CP (2018) à 3 765 570 € (AE/AP) et 5 122 327 € (2019).

Suivi. La Commission observe que la présentation du projet de budget pour le pilier 5 est quasiment la même que celle des Orientations budgétaires, ce qui facilite la compréhension de ce second document. Cela correspond également à une requête récurrente de la Commission qui avait souhaité que la présentation au sein du Pilier soit la même d'un document à l'autre pour un même exercice budgétaire afin d'en faciliter la lecture⁹⁶.

En revanche, la Commission constate que seuls les tableaux d'indicateurs de mandature sont mentionnés dans ce document (complétés jusqu'en 2017), et prend note que « *les indicateurs de l'action de la mandature seront ajustés dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les nouvelles priorités d'action de la collectivité en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité* ».

Si ces tableaux permettent effectivement de constater l'avancée du « programme » de la Région pour ce qui concerne le pilier 5 à l'échelle de la mandature, ils ne permettent pas, en revanche, de constater dans le détail les actions prévues pour l'exercice 2019 et les indicateurs de réalisation et de résultat associés. Le modèle synthétique qui apparaissait dans les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 était à cet égard tout à fait pertinent⁹⁷.

Orientation stratégique. La répartition des actions de la Collectivité régionale entre les deux parties en matière de culture comme de sport ne paraît pas toujours pertinente, certaines actions relevant du prisme « emploi/pouvoir d'achat » apparaissant dans la seconde partie « transparence/proximité ». De plus, le montant total pour chaque secteur ainsi que les tableaux d'indicateurs apparaissent dans la première partie alors qu'ils concernent également la seconde. En d'autres termes, la présentation formelle du document en deux double- Prismes n'apparaît pas pertinente et s'accorde mal avec la trajectoire du Conseil régional par Piliers.

De façon globale, la Commission renvoie à l'avis rendu sur le pilier 5 des Orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et invite le Conseil régional à prendre en considération ses remarques et préconisations dans les futurs documents budgétaires.

93 Autorisation d'Engagement/ Autorisation de Programme.

94 Crédit de Paiement.

95 Diaporama de présentation du pilier 5 des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018.

96 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

97 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

SECTEUR
« Culture et Patrimoine culturel »

Le secteur de la Culture se répartit de façon équilibrée entre les deux parties « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat » et « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité », avec quelques redondances néanmoins, ce qui démontre la difficulté de qualifier les actions comme répondant uniquement à l'un des deux double-prisme (cf. supra).

Entre le projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 et celui pour l'année 2019, le budget du secteur Culture évolue de la façon suivante :

| | | 2018 | 2019 |
|-------------------|----|--------------|--------------|
| En investissement | AP | 2 445 000 € | 2 680 000 € |
| | CP | 4 160 567 € | 3 495 000 € |
| En fonctionnement | AE | 11 783 695 € | 10 908 195 € |
| | CP | 12 026 060 € | 13 000 000 € |

Orientation stratégique.

La Commission observe la reprise du **Projet Régional d'Éducation Culturelle, Artistique et Patrimoniale (PRECAP)**. Il s'agira « de travailler de manière transversale, en associant toutes les personnes concernées et en organisant des espaces d'échange et de concertation, qui seront nécessaires à cette modification progressive de la politique régionale qui soit en lien avec la majorité des Réunionnais.es et qui embrasse tout le territoire »⁹⁸. Elle prend note que le montant budgétaire associé (environ 200 000 €) sera réparti dans les différents chapitres thématiques, en fonction des dispositifs mobilisés pour le réaliser.

Elle rappelle avec insistance l'intérêt de la « Commission Culture » de la CTAP pour participer à l'atteinte de l'objectif poursuivi par le PRECAP. En effet, cette Commission étant de fait imposée par la Loi et déjà créée au sein de la CTAP de La Réunion, elle peut constituer un des lieux possibles à mobiliser pour définir a minima une politique concertée des collectivités locales en la matière.

Orientation stratégique.

Concernant la nouvelle **manifestation « Somin Kreol »**, la Commission note l'emploi du conditionnel pour ce qui a trait à son organisation mais que les montants suivants sont annoncés :

- pour l'article « Diverses manifestations culturelles » : 600 000 € en AE et 550 000 € en CP ;
- pour l'article « Frais de gestion divers » : 395 000 € en AE et 300 000 € en CP.

Elle encourage cet événement multiculturel et qui se déroulera en plusieurs endroits, en insistant non seulement pour qu'il célèbre la créolité et le vivre-ensemble réunionnais, mais aussi pour qu'il soit ouvert et fasse participer le plus grand nombre de Réunionnais dans leur diversité de sensibilité à la culture et au patrimoine culturel. A cet égard, les apports des États Généraux de la Culture « Culturanoo », dont la restitution est prévue au cours de l'année, devraient s'avérer d'une utilité considérable.

98 Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 164.

Orientation stratégique. La Commission note les investissements faits à travers des Sociétés Publiques Locales (SPL).

Demandes du CESER. Pour tout ce qui a trait au financement d'activités de politiques régionales à travers des SPL au même titre que celles agissant dans les domaines de l'aménagement et de l'économie, la Commission souhaite bénéficier d'une présentation des budgets par les services du Conseil régional et/ou des SPL dédiées.

| |
|------------------------------------|
| SECTEUR « Sport » |
|------------------------------------|

Le secteur Sport est assez peu concerné par la partie « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat » (travaux réalisés sur les installations/équipements sportifs et bourses attribuées aux lycéens) et davantage par celle relative à « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité ». Entre le projet de Budget primitif pour l'exercice 2018 et celui pour l'année 2019, le budget du secteur Sport évolue de la façon suivante :

| | | 2018 | 2019 |
|-------------------|----|-------------|-------------|
| En investissement | AP | 659 520 € | 830 000 € |
| | CP | 270 136 € | 1 589 327 € |
| En fonctionnement | AE | 2 341 400 € | 2 935 570 € |
| | CP | 2 849 666 € | 3 533 000 € |

Orientation stratégique.

La Commission prend note de l'inscription d'un montant dédié à la mise en œuvre des premières actions de préfiguration à la mise en place de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI) – soit 230 000 € en AE et 185 000 € en CP pour la subvention de fonctionnement de la structure), dans le cadre de la **convention tripartite entre le Conseil régional, le CREPS et l'État**. Celle-ci a pour le but de concrétiser une volonté commune de développer le sport de haut-niveau. Il est regrettable que le Conseil départemental se soit désolidarisé de cette démarche, à ce jour.

Orientation stratégique.

La Commission se prononce en faveur du dispositif mis en place par le Conseil régional concernant l'**aide aux associations sportives** pour l'acquisition de matériel (plafonnée à 1 000 € par association par an), qui complète utilement le soutien plus traditionnel de la Collectivité aux ligues et comités.

Évaluation/Ancrage territorial. Enfin, elle invite la Collectivité à poursuivre la connexion entre la recherche de performance et d'excellence et le rôle de tremplin et de promoteur de lien social de la politique sportive régionale⁹⁹. Elle réitère sa proposition d'évaluer la politique sportive en tenant compte de ce **rôle de promoteur de lien social et d'insertion professionnelle**¹⁰⁰, donc de ses retombées sur et pour le territoire.

⁹⁹ Avis du CESER sur la Décision Modificative n° 1 au Budget de la Région pour l'exercice 2010 – Assemblée plénière du 20 avril 2010.

¹⁰⁰ Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2010 – Assemblée plénière du 27 janvier 2010.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES



Avis conjoint

Les Commissions « Formation Éducation et Recherche » (FER) et « Qualité de la vie, Culture et Solidarité » (QCS) prennent acte du projet de Budget primitif relatif au pilier 6 « Plus d'égalité des chances pour les familles » pour l'année 2019, réparti entre les parties « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat » et « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité ».

La présentation de l'action de la Collectivité régionale pour ce pilier s'inscrit dans la continuité de ce qui a été annoncé dans les Orientations budgétaires, tant dans la forme que dans le fond. Il n'en demeure pas moins que la lecture d'ensemble, déjà compliquée par un pilier qui touche à des thèmes très divers, est rendue encore plus complexe par cette répartition entre les deux parties.

De façon globale, elles encouragent à plus de cohérence, de fluidité dans ce pilier, notamment afin d'éviter les redondances et de permettre une identification des moyens aux actions concrètes programmées. En ce sens, elles auraient souhaité que le tableau des actions prévues, des montants correspondants et des indicateurs soit inclus dans ce projet de Budget primitif¹⁰¹.

SECTEUR **« Égalité des chances – Cohésion sociale »**

Les Commissions ont noté l'ambition de la Collectivité régionale de renforcer son intervention dans le domaine de la **cohésion territoriale** (notamment par une participation plus active à la politique de la ville et une intervention élargie aux « quartiers pauvres » au sens de l'INSEE¹⁰²). Au-delà de l'argumentation déroulée, qui reste la même que dans les Orientations budgétaires, elles l'invitent à déterminer de façon détaillée comment se traduira ce renforcement afin de pouvoir en présenter un bilan concret, en termes d'impacts tant qualitatifs que quantitatifs, au terme de l'exercice 2019 comme pour les exercices ultérieurs.

Par ailleurs, elles observent l'inscription de 200 000 € pour le soutien à la vie associative (en AE et CP). Au-delà de l'investissement budgétaire, elles invitent le Conseil régional à respecter les engagements pris dans la **Charte d'engagements réciproques (CER) de La Réunion entre**

101 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

102 Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 173-174.

L'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion, signée le 21 décembre 2017, et notamment à adapter le plan d'actions annexé à cette Charte – choix des priorités du Conseil régional en la matière – pour une mise en œuvre opérationnelle¹⁰³. En effet, la mise en œuvre de la Charte et de son plan d'actions montrera la volonté de la Collectivité régionale de travailler en partenariat avec les associations, dans une démarche qui portera ses fruits, dans la durée, pour l'ensemble de la société réunionnaise.

EMPLOIS VERTS

Le thème des Emplois Verts apparaît principalement dans le double prisme « emplois/pouvoir d'achat » et dans une moindre mesure dans la partie « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité ».

Ainsi, le dispositif Emplois Verts est présenté comme étant un vecteur de cohésion sociale qui répond à quatre enjeux majeurs pour le territoire :

- la protection et l'embellissement du milieu naturel (enjeu écologique),
- le développement du tourisme (enjeu économique local),
- la lutte contre les maladies vectorielles (enjeu sanitaire),
- la promotion du travail décent liée au pouvoir d'achat (enjeu social).

De plus, depuis janvier 2018, le dispositif Emplois Verts est basé sur les Parcours Emploi Compétences (PEC), qui ont remplacé les précédentes formes d'emplois aidés.

Les Commissions prennent acte de la volonté du Conseil régional d'augmenter très significativement son implication financière dans ce dispositif, mais s'interrogent sur le respect de son niveau d'engagement, y compris financier, dans le domaine de la formation, d'autant qu'il en est chef de file en la matière, et ce dans le respect du principe d'additionalité à l'effort initial de financement de la Collectivité dans le cadre du PACTE¹⁰⁴. Ainsi, le budget fonctionnement du dispositif Emplois Verts s'élève à 19 512 710 € en AE et 19 312 710 € en CP (contre 10 200 000 € en AE et 10 054 000 € en CP pour les dispositifs Emplois Verts et Plan Ravine en 2018¹⁰⁵). Cela étant, le montant annoncé pour 2019 doit être remis en perspective avec celui des exercices qui ont précédé 2018, année lors de laquelle le budget attribué au dispositif Emplois Verts avait été drastiquement diminué¹⁰⁶.

Les Commissions ne remettent pas en question le dispositif en lui-même, qui bénéficie d'un processus d'amélioration depuis plusieurs années, mais elles encouragent la Collectivité régionale à s'assurer :

- d'une part, que le dispositif PEC soit utilisé à bon escient, c'est-à-dire que les formations dont bénéficient les personnes employées leur soient réellement utiles pour la suite de leur parcours, notamment en termes d'adéquation avec leurs projets professionnels et d'employabilité, mais aussi en fonction des besoins du territoire¹⁰⁷ ;
- d'autre part, que le dispositif Emplois verts réponde effectivement aux enjeux posés en amont par la Collectivité elle-même, notamment par le biais d'appels à projets qui incarneraient utilement la convergence des politiques publiques.

En ce sens, une démarche évaluative paraît indispensable, à titre d'exemple :

- pour mesurer l'impact du dispositif sur l'amélioration du niveau de formation des bénéficiaires et sur l'insertion professionnelle à la suite de ces contrats ;

103 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

104 Cf. Avis de la Commission « Formation, Éducation et recherche » sur le pilier 1.

105 Cf. Diaporama de présentation du pilier 6 du projet de Budget primitif pour l'exercice 2018, réunion du 23 novembre 2017.

106 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017.

107 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017, Avis du CESER sur le Bilan d'Activité - Compte Administratif pour l'exercice 2017 - Assemblée plénière du 19 juin 2018.

– pour mesurer l'impact du dispositif pour le territoire, notamment sur la valorisation des sites touristiques concernés¹⁰⁸.

Plus largement en ce qui concerne les Emplois Verts, les Commissions observent que le Conseil départemental a créé une SPL EDDEN¹⁰⁹, « *moyen choisi par le Département et sept autres collectivités pour mutualiser leurs moyens, réduire les coûts, optimiser la dépense publique et construire ensemble un outil pérenne de lutte anti-vectorielle, de protection et de valorisation des espaces naturels de La Réunion et de reboisement* »¹¹⁰. Quand bien même les collectivités départementale et régionale n'interviennent pas sur les mêmes secteurs géographiques, il serait pertinent de définir, dans ce domaine comme dans d'autres, une politique publique concertée dans le cadre de la CTAP, en lien avec l'État qui finance le dispositif PEC ainsi que la lutte anti-vectorielle, et dans ce même esprit de mutualisation souhaité par les auteurs du communiqué cité supra.

ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les Commissions constatent que le montant prévu pour ces deux orientations qui apparaissent dans la partie « Plus de transparence sur l'utilisation des fonds publics pour des actions de plus grande proximité » s'élève indistinctement en fonctionnement à 190 000 € en AE et 175 000 € en CP¹¹¹.

Concernant les « Actions de soutien à la parentalité », les Commissions s'interrogent sur les actions concrètes que la Collectivité mettra en place.

A cet égard, elles rappellent la préconisation du CESER visant à identifier les associations qui travaillent sur le soutien à la parentalité et modéliser les actions de coéducation sur le territoire (café des parents, vacances familiales, CAF ...) et à capitaliser et multiplier les initiatives réussies visant à renforcer la coéducation et l'accompagnement à la parentalité (s'inspirer du dispositif des classes passerelles).¹¹²

Par ailleurs, l'objectif visant à « poursuivre la sensibilisation à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes, facteurs indispensables pour une réelle cohésion sociale » regroupe les actions relatives à l'égalité des droits femmes/hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes et la formation des citoyens de demain à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations et la radicalisation.

Les Commissions ont bien noté que, comme pour de nombreuses interventions du pilier 6, il s'agira sur ces thèmes d'intervenir en complémentarité et non pas en substitution des politiques portées par d'autres institutions. L'implication du Conseil régional dans ces domaines n'en demeure pas moins indispensable.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Commissions avaient relevé le déploiement de « coachs de quartiers » dans les quartiers prioritaires (Politique de la Ville) en lien avec le dispositif Adultes-Relais, ainsi que la mise en

108 Avis du CESER sur le projet de Budget primitif pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

109 Ecologie, Développement Durable, Espaces Naturels.

110 Communiqué conjoint du Président du Conseil départemental et de la Présidente de la SPL EDDEN, mardi 5 mars 2019.

111 Cf. Diaporama de présentation du pilier 6 du projet de Budget primitif pour l'exercice 2019, réunion du 20 mars 2019.

112 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société: Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019, p. 39.

place d'une démarche de démocratie participative (sous la forme d'un Conseil Consultatif Citoyen) et le soutien d'actions en faveur de la démocratie participative¹¹³.

Or, afin de nourrir une démocratie participative vivante et efficace, le CESER a récemment proposé de « *renforcer les capacités d'agir de celles et ceux qui souhaitent participer à l'animation des Espaces d'Initiatives Territoriales existants ou à créer (...) pour leur donner la force et le sens attendus de leur création* ». Ainsi, il encourage un accompagnement d'initiatives citoyennes sur chaque territoire de La Réunion, notamment lorsque le Conseil régional contractualise avec les acteurs des différents territoires (dans le cadre des conventions Conseil régional/EPCI ou Conseil régional/mairies), pour susciter le développement des démarches de participation¹¹⁴.

SANTÉ

Les Commissions estiment que le Conseil régional doit s'impliquer dans la mise en œuvre de la **politique régionale de santé** propre à La Réunion¹¹⁵. Elles réitèrent l'ensemble des remarques mentionnées dans leur avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2019, en insistant sur la nécessité de poursuivre la mise en **cohérence des politiques publiques** qui impactent la santé des individus (logement, transports, environnement, infrastructures sportives, etc.) afin d'assurer un écosystème d'action publique opérant¹¹⁶.

Pour ce qui concerne la problématique du **diabète**, déclarée grande cause régionale de la mandature, elles invitent le Conseil régional à inscrire ses actions en la matière dans le cadre des référentiels établis à la suite de la Conférence de consensus initiée sur ce thème en 2016 et à insister pour que l'ARS de La Réunion se (re)mobilise plus fortement dans la lutte contre ce fléau¹¹⁷.

MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE ET DES APPRENTISSAGES (LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME)

Pour ce qui relève des montants inscrits, les Commissions observent que le budget dévolu à la **lutte contre l'illettrisme** est quasiment constant en CP (1 029 500 € en 2018 contre 1 075 500 € en 2019).

Concernant la rédaction du **second Plan Illettrisme**, engagée en 2018, les Commissions rappellent que le CREFOP¹¹⁸ demeure l'instance régionale de concertation à privilégier, et qu'il paraît essentiel de le mobiliser fortement.

Les Commissions prennent acte que les moyens de mise en œuvre de ce plan seront essentiellement mobilisés au titre du **Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences** et que les dispositifs ainsi financés seront mobilisés par la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Elles renouvellent leur précédente observation sur le principe d'additionnalité à l'effort de formation du Conseil régional.

Les Commissions encouragent le Conseil régional à réellement procéder aux **deux enquêtes prévues** à savoir :

- l'une visant à mieux connaître le public jeune (16-29 ans) en partenariat avec l'INSEE, l'ANLCI, l'Armée et les Missions locales.
- l'autre à connaître l'ensemble des services d'accueil et d'aides aux formalités de la vie quotidienne mis en place.

113 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

114 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, et Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019, p. 35.

115 Avis du CESER sur le Projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

116 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

117 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017, Avis du CESER sur le Bilan d'Activité - Compte Administratif pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

118 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

De façon plus globale, les Commissions réitèrent leur proposition d'engager une réflexion sur la création d'un **Observatoire permanent** qui permettrait une analyse territorialisée, actualisée et plus fine des publics, tant en matière de lutte contre l'illettrisme qu'en ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire (cf. infra).

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE

A l'échelle territoriale, **la lutte contre le décrochage en formation initiale** est encadrée par la convention signée le 24 mai 2017 entre l'État et le Conseil régional et qui porte sur la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. Le troisième volet de ce plan, qui porte sur le droit à la remédiation, est coordonné par le Conseil régional. Les Commissions observent que pour mettre en œuvre leur responsabilité dans le cadre de cette convention, la Collectivité régionale s'appuiera ici encore sur les financements apportés par le Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences.

En outre, les Commissions encouragent la concrétisation de la volonté régionale que le **suivi et l'évaluation du Plan régional décrochage**, qui constitue l'une des modalités de mise en œuvre de l'une des fiches actions du CPRDFOP¹¹⁹, soit effectivement lancée en 2019.

Enfin, les Commissions réitèrent leur demande que soit réalisé un état des lieux territorialisé du décrochage scolaire.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le Conseil régional présente sous cet axe les ambitions suivantes :

- Contribuer à garantir le droit d'accès de toutes les familles à l'alimentation et aux droits sociaux (aide alimentaire, aide juridictionnelle, accès au droit) ;
- Renforcer dans les quartiers le lien social et l'inclusion économique et sociale de leurs habitants.

Ces éléments sont redondants avec de précédentes actions annoncées dans d'autres chapitres, y compris dans la partie « Pour le développement de l'emploi et de la préservation du pouvoir d'achat ». Cela étant, les Commissions confirment que ces actions volontaristes sont nécessaires, considérant le contexte socio-économique de La Réunion. Elles les encouragent donc.

En outre, compte-tenu des seize thématiques prioritaires identifiées à La Réunion¹²⁰, la Collectivité régionale porte une responsabilité conséquente dans la déclinaison locale de la « **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022** », notamment en termes de formation, de parcours d'insertion et de prévention et de lutte contre l'illettrisme¹²¹. Ces thèmes correspondent aux actions déjà mises en œuvre par le Conseil régional. Les Commissions insistent néanmoins pour qu'il maintienne un investissement fort et régulier dans ces domaines, dans un esprit de concertation avec les autres acteurs.

119 Fiche Action n° 12 «La prévention et la lutte contre le décrochage» du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

120 Cf. Communiqué de presse conjoint Ministère des Solidarités et de la Santé, Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de La Réunion portant sur le « plan de lutte contre la pauvreté : lancement de la stratégie régionale à La Réunion », 20 mars 2019.

121 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

| |
|--|
| SECTEUR « Continuité Territoriale et Mobilité » |
|--|

Les Commissions renouvellent leur soutien au Conseil régional pour appeler l'État à renforcer ses interventions dans ses champs de compétences légales et à assumer pleinement les dépenses afférentes, notamment en matière de formation professionnelle en mobilité et de continuité territoriale¹²².

En matière de **continuité territoriale**, les Commissions ont relevé que d'un point de vue annuel, le budget de la Collectivité régionale pour ce dispositif est en légère augmentation. Néanmoins, elles comprennent qu'il ne convient plus de regarder ce montant annuellement, puisque la Collectivité a fait le choix de gérer le dispositif actuel de continuité territoriale dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle de 98 M€ pour les années 2019 à 2021.

Dans la mesure où il est annoncé que *« pour tenir compte du nouveau contexte budgétaire et des recommandations de la Chambre régionale des comptes, le dispositif de la continuité territoriale devra être réajusté en 2019 dans un souci d'adaptation à l'environnement économique et de plus grande justice sociale »*¹²³, et au regard des engagements et crédits alloués actuellement, les Commissions s'interrogent sur une éventuelle évolution des modalités du dispositif existant (cf. Avis de la Commission Finances et Évaluation de l'action publique sur le « Rapport de présentation ».)

Les Commissions prennent bonne note de la réflexion en cours visant à dématérialiser autant que faire ce peut l'accessibilité au dispositif de continuité territoriale, comme elles le recommandaient¹²⁴. La **dématérialisation** devrait permettre une plus grande fluidité dans l'obtention des bons, comme dans le processus de remboursement. Si elles encouragent cette démarche, celle-ci ne doit pas conduire à désavantager les usagers qui n'ont pas l'accès ou la maîtrise de l'outil informatique.

Dans le domaine de la mobilité, les Commissions soutiennent la concrétisation rapide et pérenne de l'**Observatoire de la mobilité**, visant à disposer d'outils de recensement statistique, d'analyses et de projections. Elles notent en particulier que la Collectivité s'engage à prendre *« l'initiative de solliciter les administrations concernées par la mobilité et la continuité territoriale »*. Les Commissions ont régulièrement rappelé l'intérêt d'un tel observatoire, qui participerait à la mise en cohérence des politiques menées par les différents acteurs dans le domaine et, en fonction de la volonté des acteurs, à mutualiser les moyens publics dévolus à ce domaine.

122 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 21 février 2019.

123 Projet de Budget primitif pour l'exercice 2019 – Rapports sectoriels, p. 178.

124 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.



Au préalable, la Commission tient à souligner la qualité de l'exposé réalisé par le service administratif du Conseil régional ainsi que la richesse des échanges qui en ont découlés.

En réponse aux nouveaux engagements en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, de la transparence et de la proximité, la Commission relève que la présentation formelle du Budget primitif a été remaniée, conformément aux Orientations budgétaires. Le pilier 7 s'en trouve particulièrement modifié au regard des actions pour le soutien à l'international figurant antérieurement au pilier 3 « Libérer les entreprises, Libérer les énergies ». Ce faisant, en cohérence avec ses champs de compétences, la Collectivité régionale réaffirme « l'ouverture internationale et l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, à travers la coopération régionale », comme « un axe majeur de la politique de développement économique ».

Dans un contexte nécessitant de redéfinir les priorités, ce projet de Budget primitif 2019 se chiffre à 2,097 M € en AE et 1,861 M€ en CP (pour respectivement 2,487 M€ et 1,745 M€ en 2018). Ces inscriptions budgétaires, dans l'objectif recherché d'efficacité des interventions, permettent principalement d'assurer le cofinancement des opérations au titre du programme INTERREG V OI¹²⁵ (soit 1,37 M€) et ainsi la mobilisation de 9,13 M€ de fonds publics ; démontrant l'effet levier important des financements régionaux.

Sachant que d'autres lignes budgétaires sont mobilisées pour des actions de coopération relevant des diverses politiques sectorielles mises en œuvre par le Conseil régional, la Commission l'invite à enrichir sa présentation. Il s'agit de mesurer pleinement l'étendue de cette politique transversale d'envergure qui s'exprime bien au-delà de ce pilier d'intervention (en matière culturelle, sportive, éducative, environnementale, ...).

1. UNE COOPÉRATION BILATÉRALE MISE EN ŒUVRE VIA LES ANTENNES EXTÉRIEURES DE LA RÉGION

La Commission renouvelle son adhésion au développement des représentations permanentes du Conseil régional¹²⁶ à l'étranger, en tant que véritables relais de proximité, non seulement pour accompagner les opérateurs économiques mais également pour intensifier l'ensemble des actions de coopération et de codéveloppement. Elle souligne tout l'intérêt d'élargir leurs missions, notamment pour impulser des partenariats ou mobiliser les réseaux existants dans le secteur de l'éducation afin de développer des programmes de formation et d'échanges et mener une veille sur les offres d'emplois à pourvoir dans les pays concernés¹²⁷.

Le CESER avait précédemment suggéré d'envisager la mutualisation des moyens de ces antennes avec d'autres collectivités territoriales françaises.¹²⁸

125 63,2 M€ de FEDER pour INTERREG V OI 2014-2020.

126 Note du CESR: « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

127 Cf. Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019.

128 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

La Commission salue une nouvelle fois l'engagement des VSI (Volontaires de Solidarité Internationale). Face aux difficultés pour trouver des candidats à la mobilité et correspondant aux postes à pourvoir, elle rappelle les recommandations antérieures du CESER pour que les dispositifs de volontariat soient adaptés aux réalités locales (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, champ des publics éligibles) et invite la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) à se saisir de ce sujet au regard des besoins et des enjeux pour La Réunion (cf. infra). Par ailleurs, il convient de communiquer pour valoriser ces actions en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle. Le CESER avait préconisé qu'une étude sur le parcours des bénéficiaires soit menée dans le cadre d'une évaluation des dispositifs de mobilité¹²⁹.

La Commission rappelle, la possibilité légale de mettre à disposition des représentants des Collectivités dans les Ambassades et/ou Consuls¹³⁰, de même que la nécessité de collaborer étroitement avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne basée à Maurice¹³¹.

De plus, la Commission réitère son soutien à l'ensemble des mesures visant tant à instaurer une veille stratégique permanente (en amont des appels d'offres) qu'à exporter nos savoir-faire (BTP, Énergies Renouvelables, TIC, services, ...) ¹³². Le réseautage et le lobbying doivent y contribuer¹³³. En termes de gouvernance du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises), la Commission constate une articulation renforcée autour de la Maison de l'export. Si elle se satisfait de l'effort de mutualisation en faveur des TPME, elle préconise une ouverture des dispositifs le plus largement possible à tous les opérateurs potentiels souhaitant se tourner vers l'extérieur et priorisant les retombées pour notre territoire, avec un accompagnement renforcé (transferts technologiques et humains, études de marchés, missions de prospection, ...) ¹³⁴.

2. UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE PRIVILEGIÉE AVEC LA COMMISSION DE L'OcéAN INDIEN (COI)

La Commission relève que le Conseil régional participe aux travaux, aux côtés de l'État, sur l'évolution et les perspectives de la COI. Elle rappelle que le maintien et le renforcement de nos liens historiques avec nos proches voisins dans la zone, avec lesquels La Réunion partage une communauté de destin, sont de nature à accroître l'ensemble des échanges en matière de coopération. Il convient de se remémorer en référence à l'Histoire, que toute coopération économique a été précédée d'échanges entre les Hommes des territoires concernés; cette dimension humaine doit demeurer une constante.

Le CESER milite de longue date en faveur de la valorisation de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement aujourd'hui mis en avant au plus haut sommet de l'État. Sa préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération est toujours d'actualité¹³⁵. Considérant que les conditions de l'ouverture vers le grand océan Indien passent obligatoirement par une meilleure intégration de La Réunion au sein de l'ensemble des organisations de coopération régionale (COMESA, SADC, IORA)¹³⁶, dont le rôle est déterminant, la Collectivité est engagée à poursuivre ses négociations afin de trouver le bon niveau de

129 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 8 décembre 2011.

130 Loi du 5 décembre 2016 « relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional ».

131 Avis sur le Bilan d'activités et Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

132 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » – Bureau du 8 avril 2015.

133 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 13 juin 2017.

134 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

135 Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

136 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

représentation pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques, tout en valorisant notre expertise.

Afin d'appréhender l'évolution des règles régissant les échanges dans la zone, la Commission estime indispensable de mettre en place une Cellule dédiée aux APE (Accords de Partenariat Économique), au niveau régional, afin de remédier au défaut d'informations et de concertation sur ce dossier. Face à une possible avancée des négociations, il s'avère crucial de reprendre les travaux entamés en 2007, et sur la base d'une évaluation, d'élaborer, avec l'ensemble des partenaires concernés, un argumentaire à porter devant les autorités françaises puis européennes.¹³⁷

3. UN PROGRAMME INTERREG PLUS AXÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La Commission partage les adaptations concernant le renforcement des dispositifs de formation et de mobilité dans l'océan Indien qui concourent à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Aussi, l'année 2019 étant marquée par la réalisation des évaluations à mi-parcours, elle avait souligné avec grand intérêt l'évaluation thématique sur les dispositifs visant l'emploi à travers la mobilité et la formation professionnelle.

La Commission renouvelle la nécessité de maintenir une approche intégrée des programmes européennes, y compris en matière d'évaluation, tenant compte des autres politiques menées (européennes, nationales et locales). En la matière, le fonctionnement régulier du CRE¹³⁸, à vocation partenariale, revêt tout son intérêt, ainsi que l'implication des différents acteurs locaux du co-développement. Elle réitère le besoin de mesurer les retombées spécifiquement pour le territoire de La Réunion¹³⁹ et ce, sous l'angle de l'ancrage territorial.

La Commission avait noté le renforcement des relations et partenariats (AFD, PNUD, Banque mondiale, ...) ¹⁴⁰ en vue d'identifier les possibilités de cofinancement (INTERREG, FICOL, FED).¹⁴¹ Elle rappelle l'importance de rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone et de s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes.¹⁴²

Face aux difficultés rencontrées en termes d'articulation FED/FEDER, le CESER avait recommandé d'opérer des discussions avec la Commission européenne en amont de l'élaboration des programmes. La période de préparation post 2020 ayant débuté, l'Autorité de gestion est invitée à solliciter le bénéfice d'une délégation pour gérer directement une partie du FED (à l'instar de la Guadeloupe)¹⁴³ qui serait de nature à favoriser la mobilisation des financements conjoints.

Enfin, cette politique s'exerçant dans un contexte « *d'insertion régionale et de dynamique de coopération éminemment complexes* »¹⁴⁴, et de contraintes communautaires grandissantes¹⁴⁵, oblige à repenser son organisation institutionnelle. La Commission renouvelle la préconisation

137 Premier avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - Bureau du 14 mars 2007. Deuxième avis du CESR sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » - Bureau du 7 juin 2007. Intervention du Président du CESER lors de la Conférence de coopération régionale, le 9 novembre 2016. Cf. Mémoire conjoint des Régions Ultrapériphériques : « Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 du TFUE » - Mars 2017.

138 Comité Régional d'Évaluation.

139 Contribution du CESR : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010. Contribution du CESER au séminaire Convergence : « L'évaluation intégrée des politiques publiques à l'échelle du territoire de La Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » du 22 novembre 2011. Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 du 22 mars 2016. Avis du CESER sur le RAMO (Rapport Annuel de Mise en Œuvre) du programme INTERREG V Océan Indien pour l'année 2017 du 7 mai 2018.

140 AFD : Agence Française de Développement - PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

141 FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales françaises - FED : Fonds Européen de Développement. Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

142 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

143 Avis du CESER sur le Budget de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

144 Cf. Programme INTERREG V OI 2014-2020.

145 Concentration thématique, programme unique avec deux volets distincts aux périmètres géographiques propres, accord des États tiers, gouvernance élargie, partenariat renforcé, pilotage de la performance.

du CESER pour que soit conféré le chef de filât au Conseil régional afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité.

La loi « *relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional* », à travers l'adaptation du cadre législatif, opère une démarche de « *reconnaissance du rôle essentiel de La Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone* »¹⁴⁶ (ce conformément à la LOOM)¹⁴⁷. De même, le Livre Bleu Outre-mer instaure un nouveau mode de concertation entre l'État et les collectivités locales visant « *l'élaboration de stratégies régionales cohérentes, lisibles, autour de priorités clairement définies et d'une diplomatie de projets* ».

Le CESER avait préconisé la structuration d'une Conférence locale de la coopération et du codéveloppement, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires, et de procéder aux évaluations¹⁴⁸. La création annoncée de la Plateforme de Coopération de la France de l'Océan Indien (PCFOI) s'inscrit dans le bon sens en termes de coordination. La Commission rappelle le souhait que cette dernière soit rapidement active pour impulser la réalisation de projets communs à définir sur un mode partenarial et citoyen.¹⁴⁹ Elle pourrait ainsi se saisir du sujet de la politique de mobilité à l'international, afin de lever les freins à son développement (cf. supra).

146 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

147 Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000.

148 Note du CESR : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de La Réunion dans la zone océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.

149 Contribution du CESER : « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : Informer, Bâtir, Transmettre » – Assemblée plénière du 14 mars 2019.

ANNEXE AU PROJET D'AVIS

DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

– EXERCICE 2019 –

Afin d'inscrire son avis habituel dans l'examen des 7 piliers de la mandature, complété des nouveaux prismes souhaités par le Conseil régional, le CESER s'est attaché à consolider son analyse des questionnements suivants : la création d'emploi, le renforcement du pouvoir d'achat des Réunionnais.es, la proximité et une transparence renforcée de l'action publique. Cette analyse se présente sous forme de tableau pour faciliter la prise de connaissance du lecteur.

ANALYSE TRANSVERSALE

| | | | |
|--|---|--|---|
| COMMISSION FEV FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | FOCUS SUR LES INSTRUMENTS BUDGÉTAIRES, RÉGLEMENTAIRES ET PROGRAMMATIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonds exceptionnel de compensation pour les TPE ✓ Révision de l'Octroi de Mer aura pour répercussion une baisse des finances des communes | <ul style="list-style-type: none"> > La Commission approuve cette décision qui participe à la vocation première de la Collectivité en matière de soutien à l'économie¹ et contribue à la sauvegarde de l'emploi. > La Commission souhaite qu'avant toutes décisions : 1) une évaluation de l'octroi de mer soit réalisée comme préconisée précédemment par le CESER², | <ul style="list-style-type: none"> > S'agissant des mesures en faveur de l'emploi, la Collectivité privilégie le soutien aux entreprises locales en portant le fonds de reconstruction des Très Petites Entreprises (TPE) à 20 M€ (soit +14 M€ de capacité d'engagement supplémentaire pour ce présent projet de BP). La Commission observe que cette mesure, de court terme, que prend la Collectivité est en cohérence avec ses compétences en matière économique et rejoint ainsi sa vocation première qui est de jouer un rôle moteur de soutien à l'économie locale. > La Commission constate, qu'à ce stade, la prévision du produit de l'octroi de mer régional dans ce présent budget n'est pas modifié par cette possible révision. | |

¹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 et 2012 - Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

² Rapport du CESER « Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations » - Assemblée plénière du 25 juin 2015.

- a) incluant notamment une mesure de son impact réel sur les prix de vente des produits à La Réunion
- b) et qui identifie les incidences pour le Conseil régional et les communes en termes de finances publiques, mais aussi en matière d'emplois et d'investissement (FRDE – Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi).

2) qu'une communication claire et lisible en soit faite en direction de l'ensemble de la population réunionnaise afin de leur favoriser une meilleure compréhension et appropriation des enjeux.

> La Commission rappelle que l'octroi de mer sert deux composantes. La première, celle de développer l'économie et l'emploi local de la concurrence internationale. La seconde, d'être redistribué aux collectivités locales pour contribuer au fonctionnement de l'activité territoriale.

> Comme énoncé dans l'avis du CESER concernant les Orientations budgétaires 2019 de la Collectivité, la Commission renouvelle son souhait que le CESER soit associé à ces réflexions et rappelle que si l'octroi de mer doit servir à développer l'économie et l'emploi local au regard de la concurrence internationale et de contribuer au bon fonctionnement des collectivités locales, une plus grande transparence et lisibilité sur son utilisation doit être de mise. Aussi, la Commission invite la Collectivité à mener, au préalable à toute modification et débat, une évaluation de l'octroi de mer afin :

- De mesurer son impact réel sur les prix de vente des produits à La Réunion.
- D'identifier les impacts de toute modification en termes d'emplois et d'investissement.

> Une communication claire et lisible doit en être faite à l'ensemble de la population réunionnaise afin de favoriser une meilleure compréhension et appropriation des enjeux.

| | | |
|---|--|--|
| | > La Commission formule à nouveau le souhait d'être associée aux réflexions menées sur l'évolution de la fiscalité régionale ³ . La Commission accordera une attention particulière à ces mesures ainsi qu'aux arbitrages effectués en matière de périmètres d'intervention de la Collectivité lors de la présentation du prochain Budget Primitif. | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | |
| <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>✓ Gel de l'augmentation de la TSCC</p> | <p>> Cette décision contribue à maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur »⁴ puisqu'à compter du 1^{er} Janvier 2019 le niveau de la TSCC sera ramené à celui de Janvier 2017 mais également à redonner du pouvoir d'achat en particulier aux ménages exposés pour lesquels le poids des dépenses en matière de transport pèse le plus lourd dans leur budget.</p> <p>> En revanche, ce gel marque une rupture vis-à-vis de deux principes que prône le CESER en matière de fiscalité régionale à savoir « préserver les recettes de chacune des Collectivités bénéficiaires et rendre la fiscalité plus vertueuse et respectueuse de l'environnement »⁵. En effet, le gel de l'augmentation de la TSCC aura pour conséquence :</p> | <p>> Une renonciation à l'augmentation de la taxe sur les carburants à partir du 1er Janvier 2019 ce qui correspond à une perte de recettes fiscales estimée à 40 M€ sur le présent projet de budget et de 180 M€ sur les 3 prochaines années. De ce fait, le produit attendu de la fiscalité indirecte locale affiche une baisse de -3,2 % dans son ensemble. La Commission s'interroge donc sur les moyens d'action fiscaux que pourrait mobiliser la Collectivité régionale pour accompagner la transition écologique dans le cadre de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à venir.</p> <p>Pour la Commission, ces mesures auront un impact non négligeable sur les finances de la Collectivité, et en particulier sur son autonomie fiscale. Elles pourraient la rendre dépendante des dotations et subventions extérieures avec des conséquences pour la Collectivité régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur ses réponses à apporter aux aspirations en termes de pouvoir d'achat, d'emplois, de transparence et de proximité de l'action publique exprimées récemment, - mais également pour respecter ses engagements nationaux |

3 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.

4 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » - Assemblée plénière du 2 juillet 2013. Avis du CESER adopté le 6 décembre 2017 sur la transition écologique et la fiscalité sur la taxe carburant visant à rééquilibrer la taxation sur le sans plomb et le gazole.

5 Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburants » - Assemblée plénière du 2 juillet 2013. Avis du CESER adopté le 6 décembre 2017 sur la transition écologique et la fiscalité sur la taxe carburant visant à rééquilibrer la taxation sur le sans plomb et le gazole.

| | | | |
|---|--|---|---|
| COMMISSION FEV FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | <p>✓ Continuité territoriale des biens et marchandises</p> | <p>1) Un manque à gagner de recettes fiscales de 300 millions d'euros sur les trois prochaines années dont 180 millions d'euros pour la Collectivité régionale. En 2019, ce manque avoisinera 70 millions d'euros dont 40 millions pour la Collectivité régionale.</p> <p>2) Un questionnement sur les moyens d'actions possibles, en termes de fiscalité incitative et de développement des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle, afin d'accompagner la transition écologique</p> <p>> La Commission rappelle que cette mesure, comme pour celle des personnes, relève de la solidarité nationale et qu'à ce titre, son financement ne doit pas être supporté par le contribuable réunionnais⁶. Par ailleurs, ce dispositif visant à « imaginer La Réunion comme si nous étions collés à la Métropole »⁷ ne doit pas mettre en péril l'activité économique du territoire et doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'articuler avec une protection renforcée de notre production locale, notamment alimentaire • renforcer la structuration de nos filières avec le souci de soutenir une production locale concurrentielle et organisée • tenir compte de la politique de codéveloppement durable avec les pays de la zone de l'océan Indien ou plus lointains. | <p>et communautaires.</p> <p>> S'agissant de cette demande d'extension de la mesure d'aide au surcoût « fret » pour les produits et marchandises entre la métropole et La Réunion via une réservation d'enveloppe de 40 M€ de FEDER, la Commission rappelle que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est l'instrument de la politique économique de cohésion de l'Union Européenne qui a pour objectif de réduire les disparités de développement entre régions européennes et de soutenir le développement économique des RUP. A ce titre, la réservation de cette enveloppe ne doit pas aller à l'encontre de la stratégie de soutien aux activités économiques locales, soutien qui passe par une (1) protection renforcée, (2) une meilleure structuration des filières et (3) un codéveloppement durable avec les pays de la zone océan Indien ou plus lointains .</p> |
|---|--|---|---|

6 Avis du CESER sur la Décision Modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2018

7 Déclaration de Didier Robert, Président de la Région Réunion, le 30 Novembre 2018.

| COMMISSION FEV FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|---|--|--|--|
| | PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <p>✓ Démocratie participative</p> <p>✓ Dématérialisation des systèmes d'information</p> | <p>>La Commission estime utile de bien communiquer sur le rôle « consultatif » de ce Conseil, sur son articulation avec les Conseils consultatifs existants (CESER et CCEE), sa représentativité et de bien définir ses contours au regard des compétences du Conseil régional.</p> <p>>La Commission appelle l'attention du Conseil régional sur l'inégal accès et maîtrise des outils informatiques de la population réunionnaise, que risque d'accentuer ce processus de dématérialisation. Afin d'éviter de creuser davantage cette fracture numérique sur notre territoire, la Commission suggère au Conseil régional, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, de rapprocher ses services en ligne des usagers aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales. Cette action viserait par ailleurs à améliorer la proximité entre la Collectivité et ses concitoyens en luttant, se faisant, contre « l'illectronisme » qui renforce les fractures.</p> | <p>Pas d'incidence budgétaire dans le présent projet de BP</p> | |

| COMMISSION FEV FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|--|---|---|---|
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| ✓ | Charte de l'élu(e) | > La Commission demande la communication au CESER de la Charte de l'élu(e) adoptée. | Pas d'incidence budgétaire dans le présent projet de BP |

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

| | | | |
|--|--|--|---|
| COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <p>✓ Nouvelle approche des secteurs d'activités (outre les accords cadres en cours) et des publics bénéficiaires : en s'appuyant davantage sur les organismes de l'orientation et de la formation professionnelle et en renforçant les liens avec le monde économique (appui sur OPCA/OPCO et création d'outils de concertation et de collecte des besoins</p> <p>✓ Le Conseil régional mettra en œuvre une obligation de résultats en termes d'insertion d'emploi, modulée en fonction de types de formation dans le cadre de la commande publique.</p> | <p>> La Commission recommande pour les projets d'investissement d'envergure, la construction et l'application d'une méthodologie ex-ante de définition des besoins de formations ainsi qu'une estimation du nombre d'emploi induit par la réalisation de ces projets et une évaluation ex post.</p> | <p>> La Commission réitère sa remarque.</p> | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE</p> | <p>✓ Sur les dispositifs permanents de formation: les modalités de reconduction intégreront au niveau de l'analyse d'opportunité, tant les données issues de l'analyse des besoins (des entreprises et des bénéficiaires) que celles issues des bilans antérieurs et de l'appréciation des stagiaires</p> <p>✓ En matière d'apprentissage : conclusion de nouveaux accords-cadres avec d'autres filières et secteurs pour développer l'emploi et sécuriser les parcours professionnels des jeunes réunionnais</p> <p>✓ Plus de mention du soutien au CPESIP</p> | <p>> Veiller au maintien du dispositif Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) pour les étudiants inscrits en première année et qui conduit à l'obtention d'un Diplôme d'Université spécifique (DU CPESIP).»⁸</p> | <p>> La Commission insiste sur l'importance du soutien financier de la Collectivité régionale à l'égard des formations supérieures, notamment sur le maintien du financement accordé à l'AGCNAM.</p> <p>Elle s'interroge par ailleurs sur l'absence de mention de l'ESIROI dans le document budgétaire et conséquemment sur le maintien du soutien du Conseil régional à cette structure.</p> <p>> La Commission remarque que le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) pour les étudiants inscrits en première année est bien mentionné dans le projet de Budget primitif.</p> |
|--|---|---|--|

| | | | |
|---|--|--|--|
| COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE | <p>✓ Plus de mention du déploiement des campus d'excellence avec la mise en réseau de plusieurs établissements scolaires et du renforcement de deux campus des métiers et des qualifications</p> | | <p>> La Commission remarque l'inscription du déploiement des campus d'excellence.</p> |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| | <p>✓ Réflexion pour l'optimisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle avec les aides existantes</p> <p>✓ Modification du règlement d'attribution des bourses de la formation professionnelle en vue d'intégrer les mêmes taux et barèmes que ceux applicables dans l'enseignement supérieur</p> <p>✓ Ajustement du cadre d'intervention du dispositif chèque formation réussite concernant les critères de financement des aides individuelles et révision du règlement d'attribution</p> | | <p>> La réflexion visant à optimiser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle avec les aides sociales existantes n'apparaît pas en tant que telle dans le projet de BP.</p> <p>> La volonté de modifier le règlement d'attribution des bourses de la formation professionnelle n'apparaît pas en tant que telle dans le projet de BP.</p> <p>> La Commission prend note de la reconduction du dispositif « Chèque Formation Réussite » et de la confirmation de l'ajustement de son cadre d'intervention.</p> |

| COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|--|---|---|--|
| | PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des demandeurs d'emploi pour recueillir leurs avis sur les dispositifs permanents de formation ✓ Co-construction d'un outil de démocratie participative pensé par les jeunes, pour les jeunes, qui a vocation à devenir une véritable plate-forme participative pour les échanges entre le Conseil régional et les Lycéens ✓ Pop3 pourrait être soumis à terme à la consultation des citoyens en vue de déterminer sa reconduction ou l'évolution des modalités de sa mise en œuvre | | <ul style="list-style-type: none"> > Cette orientation n'est pas mentionnée dans le projet de BP. > La Commission prend note que les modalités de réalisation de cette ambition est en cours de réflexion et qu'il s'agit de mettre à profit des outils existants, dans un esprit de mutualisation, tout en convoquant des moyens inscrits dans le budget du Pilier 1, en fonction des thèmes qui seront sélectionnés, par exemple l'orientation des jeunes. > Cette possibilité n'est pas mentionnée dans le projet de BP. | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE | <p>✓ Pas de mention sur le soutien aux Missions Locales et aux Points conseil VAE (mais renforcement du partenariat avec la Cité des métiers et le CARIF)</p> <p>✓ Pas de mention sur la dotation unique permettant d'assurer le système de péréquation entre les CFA</p> <p>✓ Absence depuis plusieurs années du Conseil Régional au sein du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)</p> | <p>> Les Missions Locales ont un rôle d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire et rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Ce rôle est primordial compte tenu des difficultés rencontrées par la jeunesse de la Réunion et leur soutien budgétaire doit être renforcé.⁹</p> <p>> Les évolutions législatives confiant désormais la compétence de l'apprentissage aux branches professionnelles, il est nécessaire d'accompagner la structuration de l'ensemble des branches professionnelles sur le territoire. Il est également impératif de définir les nouvelles modalités financières permettant d'assurer la continuité du système de péréquation avec les CFA en fonction de leurs besoins et des spécificités du territoire.¹⁰</p> <p>> Le Conseil Régional doit renforcer sa proximité à la vie des lycéens par une participation active à cette instance.</p> | <p>> La Commission appelle l'attention particulière devant être accordée aux missions du CARIF-OREF et met également en exergue le rôle primordial des Missions Locales, en matière d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire et rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. A cet égard, elle s'interroge sur le niveau de financement que la Collectivité entend accorder à ce dispositif en lien avec les enjeux du Pacte Ultramarin d'Investissement dans les Compétences.</p> <p>> La Commission réitère la même remarque.</p> <p>> La Commission insiste pour que le Conseil régional participe activement au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)</p> |
|---|--|---|---|

⁹ Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 6 décembre 2017, p.13.

¹⁰ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 31 octobre 2018, p.26.

| COMMISSION FER FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|---|---|--|--|
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de fiche bilan des réalisations de la DFPA et de la DBA ✓ Accroître la visibilité de l'offre de formation et des dispositifs de soutien en faveur de la jeunesse ✓ Sensibiliser les jeunes et les parents d'élèves à la politique globale du Conseil régional en matière d'investissements dans les conditions techniques et matérielles relatives aux équipements et aux locaux eu égard aux compétences légales du Conseil régional. | <p>> Renouveler le travail de présentation synthétique dans le cadre d'une fiche bilan 2018 récapitulant les actions ou les dispositifs mis en place par les directions concernées par le pilier 1 pour faire apparaître les éléments financiers, qualitatifs et innovants qui permettent une analyse plus pertinente de l'action régionale en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'éducation.»¹¹</p> | <p>> La Commission remarque avec satisfaction la présentation synthétique récapitulant les actions ou les dispositifs mis en place pour chacun des deux secteurs du Pilier 1.</p> | |

¹¹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2019 – Assemblée plénière du 31 octobre 2018, p.26.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

| | | | |
|---|---|---|---|
| COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>✓ Soutien des grands projets de territoire de chaque micro-région ayant vocation à répondre à la problématique de l'emploi et du pouvoir d'achat.</p> <p>✓ Mesure avec le plus de précision possible des emplois générés localement par les investissements réalisés dans le secteur des routes et des transports.</p> | | <p>> Priorisation des interventions en termes d'investissements sur les projets en faveur de la sécurité, de la conservation du patrimoine, du développement des modes de transports alternatifs à la voiture et ceux relevant des financements contractuels (FEDER et CPER). Les aménagements inscrits dans la PPI non actualisée (Programmation Pluriannuelle des Investissements), dans l'attente de l'achèvement progressif des chantiers en cours de réalisation, seront étalés dans le temps. A ce titre, et compte tenu de son impact sur ce secteur, la Commission demande a ce que la PPI actualisée lui soit communiquée. Poursuite des investissements de la part du Conseil régional avec adhésion à la Charte régionale de la transparence de l'action publique. Des précisions attendues sur la méthode d'estimation des emplois créés : ajustements des indicateurs d'évaluation en cours.</p> <p>> Ajustements des indicateurs d'évaluation en cours.</p> | |

COMMISSION ADER
AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL

✓ Impact fort du projet RUN RAIL Nord sur l'économie et l'emploi local :
- moitié des investissements dévolue à des entreprises réunionnaises ;
- création de 500 emplois pour les besoins du chantier entre 2020 et 2024 ;
- création de 80 emplois directs et permanents dans l'exploitation et la maintenance, à la mise en service du système.

✓ Pour le Plan de Relance Régional, : accent sur la mise en œuvre par les collectivités bénéficiaires de clauses d'insertion sociale pour conforter l'emploi.

✓ Compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires et de l'impact de la baisse de la TSCC sur le FIRT : ajustement et nouveaux arbitrages sur les travaux routiers..

> Méthode d'estimation des emplois créés par le projet RUN RAIL Nord à préciser.

> Nécessité de définir des indicateurs pertinents pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés.

> Mettre en place des actions de communication à destination du grand public afin d'expliquer les retombées d'investissement pour le territoire et la conditionnalité des aides.

> Demande de précisions sur les arbitrages et sur les critères de priorisation. Des interrogations sur les conséquences pour le secteur du BTP (pertes d'emplois, rupture de compétences, etc.).

> Ajustements des indicateurs d'évaluation en cours.

> Redéfinition des modalités d'intervention sur la base des nouvelles priorités en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale avec une attention particulière à l'accompagnement des territoires les plus fragiles (communes de moins de 15 000 habitants, quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville).

> Arbitrages opérés sur la base des critères de sécurisation du réseau pour les usagers et des engagements financiers contractualisés (FEDER et CPER) .
Des précisions attendues sur les mesures prises pour les petites opérations accessibles aux PME.

| Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|--|--|--|
| RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | |
| <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <p>✓ Réflexion et débat sur la gratuité des transports publics : lancement d'une étude pour le transport interurbain avec engagement de cette réflexion en collaboration avec l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité durable.</p> | <p>> Attention à porter à la concertation avec l'ensemble des acteurs.</p> | <p>> Lancement d'une étude pour la gratuité du transport interurbain qui pourrait faire l'objet d'un débat citoyen.</p> |
| Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <p>✓ Révision du Plan d'Aide aux Communes afin d'améliorer le quotidien des familles réunionnaises et pour une plus grande solidarité territoriale. Priorités aux communes de moins de 15 000 habitants, quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville). Objectif: recréer un lien social et lutter contre les inégalités avec des équipements publics de proximité de qualité.</p> <p>✓ Attention particulière aux plus petites opérations accessibles aux PME.</p> | <p>> Vigilance à la priorité effective aux communes de moins de 15 000 habitants, quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville</p> <p>> Demande d'informations sur les mesures prises pour les plus petites opérations accessibles aux PME.</p> | <p>> Redéfinition des modalités d'intervention sur la base des nouvelles priorités en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale avec une attention particulière à l'accompagnement des territoires les plus fragiles (communes de moins de 15 000 habitants, quartiers situés dans la zone des Hauts et dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville).</p> <p>> Absence de précisions sur les mesures prises pour les plus petites opérations accessibles aux PME.</p> |

| | | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|---|--|---|--|
| | | TRANSPARENCE RENFORCÉE | |
| | | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL | <p>✓ Bilan rendu public de l'utilisation du produit de la TSCC par les collectivités bénéficiaires.</p> | | <p>> Rendre public chaque année un bilan spécifique sur le produit de la TSCC afin d'éclairer les citoyens sur son utilisation localement (amélioration et sécurisation des routes, développement des infrastructures dédiées aux transports publics et aux modes doux) .</p> <p>> Les collectivités concernées sont invitées à s'associer pour réaliser ces actions de communication à destination du grand public et à faire preuve de pédagogie dans leur communication.</p> <p>Mettre en place des actions de communication à destination du grand public afin d'expliquer les retombées des investissements pour notre territoire et la conditionnalité des aides (en termes d'ancrage territorial, de créations d'emplois, d'impacts environnementaux, ...).</p> |
| | <p>✓ Mise en place d'un débat citoyen pour la gouvernance des projets.</p> | <p>> Concernant le Conseil Consultatif Citoyen : des interrogations sur la façon la plus pertinente d'associer et de consulter la population en amont des projets qui la concerne dans sa vie quotidienne (logement, transport, grands équipements publics).</p> | <p>> Réalisation prévue d'un Plan Régional des Transports, document de planification présentant l'avantage de définir des orientations claires et partagées à l'échelle du territoire, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics.</p> |
| | <p>✓ Démocratie participative : Présentation des conclusions de l'étude stratégique de développement portuaire à La Réunion.</p> | | |

COMMISSION ADER
AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL

- ✓ Attribution des subventions au Syndicat Mixte de Pierrefonds conditionnée :
 - à la validation d'une stratégie et d'un programme de développement de la plateforme aéroportuaire du Sud, à élaborer en toute transparence avec les acteurs de territoire,
 - à l'adhésion à la Charte régionale de la transparence de l'action publique.
- ✓ Démarche participative associée aux projets portés au sein de l'Ecocité.
- ✓ Organisation possible d'un débat citoyen en relation dans le cadre d'une étude sur la gratuité du transport interurbain.
- ✓ Réalisation d'un document de planification (Plan Régional des Transports) en concertation avec les acteurs du transport public, les usagers et la population. Objectifs: informer davantage sur l'action publique, les projets en cours et à venir.
- ✓ Pour le Plan d'Aide aux Communes : adhésion des bénéficiaires à la Charte régionale de transparence de l'action publique.
- ✓ De nouvelles modalités de gouvernance relative au secteur du logement associant EPCI, opérateurs, aménageurs, AGORAH, État et Conseil régional.

> Communication demandée de la Charte régionale de transparence de l'action publique.

> Vigilance sur l'association de la population sur le sujet des transports.

> Lancement de l'étude sur la gratuité du transport interurbain pouvant faire l'objet d'un débat citoyen.

> Réalisation prévue d'un Plan Régional des Transports, définissant les orientations claires et partagées à l'échelle du territoire, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics.

> Adoption de la Charte régionale de transparence de l'action publique, à mettre en œuvre.

> Attention particulière de la Commission aux modalités de gouvernance qui seront mises en place en 2019.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

| | | | |
|--|--|---|---|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Conseil régional s'attachera à amplifier son action qui sera guidée par l'impact de ses aides en matière de création d'emplois et de gain de pouvoir d'achat ✓ Il sera proposé la création d'un fonds de soutien pour l'emploi ✓ Modification de la Prime Régionale à l'Emploi afin de permettre à la petite entreprise d'alléger davantage le coût salarial lors de l'embauche du salarié (hausse des plafonds d'intervention, élargissement des postes éligibles) | <ul style="list-style-type: none"> > Importance du suivi et de l'évaluation de l'utilisation de ce fonds. Demande qu'une présentation lui en soit faite. > Importance du suivi et de l'évaluation afin de mesurer l'efficacité de l'outil. | <ul style="list-style-type: none"> > Traduction effective au sein du BP par le déploiement d'un certain nombre de mesures et actions visant le maintien et la création d'emplois. Ces mesures et actions demandent cependant à être suivies par des indicateurs de résultats concernant la création et/ou le maintien de l'emploi. > La création d'un fonds de soutien est bien prise en compte dans le cadre du projet de Budget et fera l'objet d'une déclinaison au cours de l'exercice. > Le Conseil régional confirme son engagement de révision de la Prime Régionale à l'Emploi au cours de l'exercice dans son montant et son assiette. | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | <p>✓ Un dispositif pour favoriser la production de jeux vidéos sera également mis en place en 2019 par le biais d'une subvention régionale plafonnée et basée sur la réalisation de dépenses locales</p> <p>✓ Mise en place d'une politique d'attractivité du territoire pour le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois, génératrices de valeur ajoutée locale et facteur de gain de pouvoir d'achat</p> <p>✓ Le volet Ressources Humaines à l'export des fonds européens sera élargi pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser la création d'emplois</p> <p>TOURISME</p> <p>✓ Actions spécifiques visant à relancer l'activité touristique, en lien avec les acteurs concernés, notamment les micros entreprises</p> | <p>> La Commission demande que la stratégie en lien avec la politique d'attractivité du territoire lui soit présentée notamment dans ses aspects relatifs à la création d'emplois.</p> | <p>> Rappel de la demande de la Commission que la stratégie en lien avec la politique d'attractivité du territoire lui soit présentée notamment dans ses aspects relatifs à la création d'emplois.</p> <p>> Le Conseil régional confirme son engagement de traduction effective dans le projet de BP 2019.</p> <p>> Malgré un soutien important de la part du Conseil régional, le secteur touristique reste fragile et en proie à de nombreux événements tant intérieurs qu'extérieurs susceptibles de le déstabiliser. Cette fragilité implique la nécessité d'un engagement constant de tous les partenaires du secteur.</p> |
|--|--|---|--|

| | | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|--|--|---|---|
| | | RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | |
| | | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> |
| | | | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | <p>✓ Le Conseil régional s'attachera à amplifier son action qui sera guidée par l'impact de ses aides en matière de création d'emplois et de gain de pouvoir d'achat.</p> | | <p>> Traduction effective au sein du BP par le déploiement d'un certain nombre de mesures et actions visant la création d'emplois. Ces mesures et actions demandent cependant à être suivies par des indicateurs de résultats concernant la création et/ou le maintien de l'emploi.</p> |
| | <p>✓ Réduire davantage les surcoûts résultant de l'éloignement (révision de l'octroi de mer/mise en place de la continuité territoriale des marchandises/sollicitation de l'Europe et de l'État).</p> | <p>> Cette action correspond à l'engagement du Président du Conseil régional suite au mouvement social de 2018, la Commission souligne un risque majeur pouvant se traduire par l'affaiblissement de la production locale et la destruction du tissu économique réunionnais. Pour la Commission il serait opportun de prioriser la compensation des frais de production localisés sur le territoire.</p> | <p>> Préconisation, a contrario, d'accompagner les acteurs locaux dans leur problématique de coût de stockage et de transport, préconisation ayant un impact local plus significatif sur le prix unitaire des produits et biens. Nécessité de prioriser la compensation des frais de production localisés sur le territoire pour favoriser l'import-substitution avec son pendant en création d'emplois.</p> |
| | <p>✓ Mise en place d'une politique d'attractivité du territoire pour le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois, génératrices de valeur ajoutée locale et facteur de gain de pouvoir d'achat</p> | <p>> La Commission demande que la stratégie en lien avec la politique d'attractivité du territoire lui soit présentée notamment dans ses aspects relatifs au gain de pouvoir d'achat pour favoriser l'import-substitution avec son pendant en création d'emploi.</p> | <p>> Rappel de la demande de la Commission que la stratégie en lien avec la politique d'attractivité du territoire lui soit présentée notamment dans ses aspects relatifs à la création d'emplois.</p> |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | TOURISME | | | |
| | Afin de redynamiser l'activité touristique : des actions seront mises en place auprès des acteurs et prestataires touristiques, afin de soutenir les filières mises à mal, et de permettre également une augmentation du pouvoir d'achat de la clientèle résidente | | | > Pas de remarque particulière concernant ce point. Cependant proposition que le tourisme, compte tenu des compétences croisées de ce secteur, fasse l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine CTAP, notamment concernant les problématiques d'aménagement touristique du territoire. |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 | |
| | PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Conseil régional entend recentrer ses interventions en facilitant davantage l'accès aux dispositifs d'aides cofinancés par le FEDER aux TPE, PME ✓ Création d'un fonds de reconstruction dédié aux très petites entreprises (TPE) a été validé | <ul style="list-style-type: none"> > Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité de mettre en place un fonds de retournement pour les entreprises > Cette action correspond à une préconisation précédente de la Commission afin de simplifier les dispositifs d'aides du PO FEDER et de réduire les délais d'instruction | <ul style="list-style-type: none"> > Correspond à une préconisation relative à l'ancrage territorial de l'action publique sur le territoire. > Mise en œuvre au cours de l'année 2019 de cette mesure. Demande que l'impact sur le maintien de l'emploi soit effectivement mesuré. | | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); text-align: center;">COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION</p> | <p>✓ En 2019: Simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité de mettre en place un fonds de retournement pour les entreprises, mais également à celle relative à l'importance d'éviter l'absence de couverture de certaines zones géographiques du territoire ou d'activités.</p> | <p>> Cette intervention correspond à une préconisation précédente du CESER qui vise à simplifier le parcours du porteur de projets et à lier ces derniers à leur capacité à créer et/ou maintenir l'emploi dans une démarche d'ancrage sur le territoire réunionnais.</p> |
| | <p>✓ Renforcement de l'accompagnement humain des entreprises demandeuses</p> | | <p>> Le Conseil régional annonce une traduction effective dans le projet de BP 2019.</p> |
| | <p>✓ Des mesures en fonds propres compléteront les leviers de développement de l'entreprise, autant en matière d'emploi qu'en matière d'investissement (Prime Régionale à l'Emploi, aides à la production audiovisuelle par le biais du dispositif du fonds de soutien à l'image, etc..)</p> | | |
| | <p>✓ Mise en place d'un dispositif d'aides directes en fonds propres destinés à répondre à l'urgence de certaines situations difficiles des entreprises et pallier des projets de certaines TPE aux fonds européens</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité de mettre en place un fonds de retournement pour les entreprises, mais également à celle relative à l'importance d'éviter l'absence de couverture de certaines zones géographiques du territoire ou d'activités.</p> | <p>> Permet aux entreprises de ne pas être contraintes dans la conduite de leur projet par rapport à l'attente de fonds européens.</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | <p>✓ Développement économique des quartiers: structuration des acteurs intervenant sur un même territoire afin de créer plus de lisibilité sur le développement de ce dernier</p> | | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
| | <p>✓ Étudier de nouvelles modalités de redistribution de la recette de l'octroi de mer au profit des communes afin de renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités</p> | <p>> La Commission souscrit à l'ambition de redistribuer la recette de l'Octroi de mer selon des modalités visant à renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités</p> | <p>> En attente de l'étude d'impact et des résultats du débat. Demande que soient présentées les nouvelles modalités visant à renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités. Proposition de flécher l'utilisation de cette recette au bénéfice d'actions de soutien économique au sein des collectivités bénéficiaires.</p> |
| | <p>✓ Renouvellement et <u>élargissement</u> du dispositif de chèques numérique qui répond à une très forte demande</p> | | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
| | <p>✓ Les missions des Chambres consulaires seront recentrées sur l'accompagnement global des TPE notamment s'agissant du montage de projets financés par les fonds européens ou les fonds propres de la Région</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité de repositionner les chambres consulaires en matière d'accompagnement à l'international des entreprises</p> | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
| | <p>✓ Une équipe de proximité constituée de conseillers entreprises issus des chambres et du SAV sera créée afin d'aller au plus près des entreprises pour les accompagner dans le montage de leur dossier</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité d'aller au contact et au plus près des entreprises</p> | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |

| | | | |
|--|---|--|---|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | <p>✓ Pour sécuriser le fret fruits vers la France Métropolitaine, il sera proposé la constitution d'un fonds de mutualisation dédié à la réduction des surcoûts de transport et donc à améliorer la compétitivité prix des productions fruitières</p> <p>TOURISME</p> <p>✓ Des actions seront mises en place auprès des acteurs et prestataires touristiques, afin de soutenir les filières mises à mal afin de redynamiser l'activité le secteur</p> <p>✓ Actions spécifiques visant à relancer l'activité touristique, en lien avec les acteurs concernés, notamment les micro-entreprises</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente sur la nécessité de réfléchir sur l'inscription aux budgets des structures d'une ligne financière destinée à subvenir au besoin en urgence d'affrètement d'avions en cas de besoin.</p> | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> <p>> Malgré un soutien important de la part du Conseil régional, le secteur touristique reste fragile et en proie à de nombreux événements tant intérieurs qu'extérieurs susceptibles de le déstabiliser. Cette fragilité implique la nécessité d'un engagement constant de tous les partenaires du secteur.</p> <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| | <p>✓ En 2019: simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction</p> | | <p>> Cette intervention correspond à une préconisation précédente du CESER qui visent à simplifier le parcours du porteur de projets et à lier ces derniers à leur capacité à créer et/ou maintenir l'emploi dans une démarche d'ancrage sur le territoire réunionnais.</p> |

| | | | |
|--|--|---|--|
| COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION | <p>✓ Modification des critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises en conditionnant le bénéfice des dites aides aux seules entreprises s'engageant à créer de nouveaux emplois, ou à les maintenir pour les TPE/PME</p> <p>✓ Le Conseil régional a décidé de lancer un débat autour de la révision de l'Octroi de mer</p> <p>Internationalisation des entreprises (Pilier VII)</p> <p>✓ En matière d'internationalisation, les aides aux organismes seront assujetties à la signature d'une Charte Transparence et RSE, l'aide de la Région pourrait être ainsi conditionnée à l'emploi ou à l'accueil de stagiaires</p> <p>✓ Adaptation des POE FEDER recherchée pour une meilleure prise en compte des problématiques de compétitivité des produits et services et de l'éloignement des marchés</p> | <p>> Les éléments de ce Pilier devraient également apparaître dans le II relatif à l'emploi et le pouvoir d'achat des Réunionnais</p> <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à la nécessité pour les organismes à s'engager à communiquer sur les résultats</p> | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> <p>> En attente de l'étude d'impact et des résultats du débat. Demande que soient présentées les nouvelles modalités visant à renforcer la solidarité territoriale en direction des plus petites collectivités. Proposition de flécher l'utilisation de cette recette au bénéfice d'actions de soutien économique au sein des collectivités bénéficiaires.</p> <p>> Cette intervention correspond à une préconisation précédente du CESER qui visent à simplifier le parcours du porteur de projets et à lier ces derniers à leur capacité à créer et/ou maintenir l'emploi dans une démarche d'ancrage sur le territoire réunionnais.</p> <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
|--|--|---|--|

| | | | |
|---|---|--|--|
| <p style="text-align: center;">COMMISSION EEI ECONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION</p> | <p>✓ Le volet Ressources Humaines à l'export des fonds européens sera élargi pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser la création d'emplois</p> <p>✓ Un nouveau dispositif en faveur de la prospection individuelle à l'international « Prim' Export » verra le jour pour répondre à de nouveaux besoins identifiés chez les usagers</p> <p>✓ Création d'une marque « Réunion » tournée vers l'extérieur servira la démarche de marketing territorial</p> | <p>> Cette action correspond à une préconisation précédente relative à l'effort à mener auprès des primo-exportateurs</p> | <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> <p>> Pas de remarque particulière. Traduction effective dans le projet de BP 2019</p> |
|---|---|--|--|

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

| COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
|---|--|--|--|
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| | <p><u>Economie circulaire :</u> Les porteurs de projet sollicitant une aide du Conseil régional pour un projet en faveur de l'économie circulaire devront renseigner des indicateurs de suivi mesurant l'impact sur l'emploi réunionnais et l'amélioration des conditions de vie du public visé. Etude de la mise en place d'une nouvelle fiche action FEDER dédiée à l'économie circulaire, ainsi que l'opportunité et les éventuels contours d'une structure fédérant des acteurs de l'économie circulaire.</p> | | <p>> Afin de mesurer les nouveaux engagements : ajustements des indicateurs en cours.</p> |
| RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | | |
| <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> | |
| | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|-------------------------------------|
| COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 | | |
| | PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE | | | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | | <i>Préconisations de la Commission</i> | | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| | <p>✓ Remise en place d'espaces d'écoute du monde rural par l'organisation de forums d'échanges « Forums des Hauts, » afin de recueillir des dires d'acteurs, de mettre en lien les habitants et les institutions, de valoriser les actions.</p> <p>✓ Suspension pour 2019 de l'adhésion du Conseil régional à certaines structures (adhésion aux organismes suivants en 2018: ADIL, AFIGEO, AIVP, Si Tous les Ports du Monde).</p> | | <p>> De façon générale pour les différents projets, la Commission demande à ce que lui soit précisée la gouvernance de cette démocratie participative (niveau d'association des usagers, missions, objectifs, méthode, outils etc.) et son articulation avec les missions confiées à l'AD2R.</p> <p>> La priorisation que souhaite légitimement avoir le Conseil régional pourrait s'opérer en tenant compte du service de proximité rendu aux Réunionnais.es.</p> | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 | | |
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | | <i>Préconisations de la Commission</i> | | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| | <p>✓ Démocratie participative Présentation des différents outils d'aménagement, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, afin d'associer les citoyens aux décisions impactant l'avenir de l'île. Organisation d'un débat sur le prix de l'eau.</p> | | <p>> A préciser dans les travaux en cours relatifs à la démocratie participative.</p> | | |

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p style="text-align: center;">COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL</p> | <p>✓ Aménagement : Poursuite de l'accompagnement financier des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement, sous réserve qu'elles répondent aux orientations et priorités de la mandature et qu'elles respectent la charte de transparence que le Conseil régional prévoit de mettre en place.</p> <p>✓ Energie : - Séminaire relatif à l'énergie d'une demi-journée, axé sur la justice et solidarité climatique, intégrant la problématique sociale. Mise en place dans le cadre du 2^{ème} forum des énergies durables porté par la COI, d'un atelier spécifique plus opérationnel dédié au grand public. - Possibilité d'associer des représentants de citoyens dans le processus de gouvernance de l'énergie mis en place depuis 2014, afin de favoriser les échanges et l'appropriation par la population de la politique énergétique régionale.</p> | <p>> La Commission demande à ce que la charte régionale de transparence de l'action publique lui soit communiquée.</p> <p>> A préciser dans les travaux en cours relatifs à la démocratie participative.</p> <p>> A préciser dans les travaux en cours relatifs à la démocratie participative.</p> | <p>> La Commission réitère sa demande.</p> |
|--|--|---|---|

| | | | |
|---|--|--|--|
| COMMISSION ADER AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE REGIONAL | ✓ Déchets : Dans le cadre du processus d'élaboration du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), possibilité d'organisation d'un référendum local sur la valorisation énergétique des déchets et le procédé à retenir. | | |
|---|--|--|--|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Commission QCS Qualité de la vie, Culture et Solidarité | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>✓ Création du PRECAP (PROJET RÉGIONAL D'ÉDUCATION CULTURELLE, ARTISTIQUE ET PATRIMONIALE) qui correspond à un « socle commun d'une politique culturelle régionale renouvée ».</p> <p>✓ Évolution de l'accompagnement pour l'accroissement des compétences et des qualifications dans les domaines artistiques et culturels vers la consolidation des emplois et le renforcement des structures. Les dispositifs seront repensés. Le FRAC aura un rôle plus important dans le processus de professionnalisation des acteurs de terrain (construction d'un socle de compétences et de connaissances qualifiantes).</p> | <p>> Doit s'accompagner de la définition avec l'ensemble des partenaires d'une stratégie partagée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire, à commencer par une politique concertée des collectivités locales, discutée au sein de la Commission Culture de la CTAP.</p> <p>> La Commission invite le Conseil régional à vérifier la bonne articulation entre l'accompagnement et l'évolution des métiers et des compétences et la structuration des filières artistiques et culturelles.</p> | <p>> La Commission prend note que le montant budgétaire associé (environ 200 000€) sera réparti dans les différents chapitres thématiques, en fonction des dispositifs mobilisés pour le réaliser.</p> <p>> Elle rappelle avec insistance l'intérêt de la « Commission Culture » de la CTAP pour participer à l'atteinte de l'objectif poursuivi par le PRECAP</p> <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif. La Commission réitère sa remarque (sans le faire apparaître dans l'avis littéral).</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>✓ Le chapitre « Aides aux associations » est ajouté en tant que tel et précise une « <i>augmentation de l'enveloppe dédiée aux associations</i> ».</p> <p>✓ Mise en place d'une étude, d'une concertation, d'une évaluation sur l'insertion des jeunes diplômés des arts et de la culture dans le milieu professionnel.</p> | | |
| Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | |
| <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>✓ Expérimenter le modèle de « <i>musée solidaire</i> » au sein du MADDOL en proposant un programme gratuit pour le jeune public.</p> | <p>> Le niveau de vie des Réunionnais doit effectivement être davantage pris en compte dans les politiques tarifaires d'activités culturelles.</p> | <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif. La Commission réitère sa remarque (sans le faire apparaître dans l'avis littéral).</p> |
| Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>CULTURE</p> <p>✓ Ajout d'un objectif pour le Conservatoire à Rayonnement Régional : des actions pour attirer de nouveaux publics vers les spectacles de la saison artistique.</p> | <p>> De manière générale, le Conseil régional pourrait améliorer l'information relative aux manifestations et événements culturels qu'il organise, auprès de tous les publics potentiels, grâce à des outils qu'il pilote (le POP par exemple).</p> | <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif. La Commission réitère sa remarque (sans le faire apparaître dans l'avis littéral).</p> |

**Commission QCS
Qualité de la vie, Culture et Solidarité**

✓ Service Régional de l'Inventaire: développement de logiciels spécifiques afin de réaliser des inventaires participatifs en lien avec la population et mise au point d'un module de diffusion des données de la plateforme Gertrude et de ses bases de données.

✓ Nécessité pour les musées de s'ouvrir vers d'autres champs artistiques et d'aller conquérir les publics (adapter et concevoir les projets en lien avec les souhaits des publics et l'ancrage territorial).

✓ Développer la mise en place de réseaux, de partenariats et de relations contractuelles avec les acteurs territoriaux, de proximité, culturels, privés, institutionnels, touristiques.

✓ En matière d'«aides aux associations» (nouveau chapitre en tant que tel), diverses dispositions en faveur:
- de la démocratie participative: généralisation du principe de co-construction avec les bénéficiaires et autres parties prenantes, mise en place d'ateliers thématiques dans le

> De manière générale, dans sa politique culturelle, le Conseil régional doit viser une plus grande appropriation de la culture et des pratiques culturelles par tous les Réunionnais, donc mettre en œuvre une politique qui notamment réponde de mieux en mieux aux attentes exprimées par ceux qui en bénéficient.

> Pour ce qui concerne les musées, le Conseil régional pourrait identifier les moyens mobilisables et des impacts financiers (avantages et risques) d'une stratégie de regroupement des équipements muséaux existants dans l'île.

> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif.
La Commission réitère sa remarque (sans le faire apparaître dans l'avis littéral).

> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif.
La Commission réitère sa remarque (sans le faire apparaître dans l'avis littéral).

Commission QCS
Qualité de la vie, Culture et Solidarité

cadre de forums périodiques réunissant le Conseil régional et les associations.

- de l'amélioration de la qualité du service public (site Internet pour dépôt des demandes d'aides dans le secteur culture, formation et sensibilisation des agents et des élus aux démarches d'innovation).

✓ Encouragement des salles à créer des comités de spectateurs/d'usagers et de permettre une plus grande ouverture des instances statutaires aux personnes concernées.

✓ Prévision d'une action d'envergure en matière d'éducation patrimoniale en direction du public scolaire pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de l'inscription du maloya au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

✓ Ouverture des lieux réhabilités dans le cadre des chantiers patrimoniaux au tout public lors de manifestations telles que les Journées Européennes du Patrimoine

✓ Mise en place d'un partenariat avec la Fondation Mémoire de l'Esclavage, des traites et des abolitions.

| | | | |
|--|--|--|---|
| Commission QCS Qualité de la vie, Culture et Solidarité | <p>✓ Organisation d'une manifestation « Somin Kreol » à fort contenu participatif, pour mettre en valeur le patrimoine culturel et gastronomique de l'Île et de ses bâtiments historiques.</p> <p>SPORT</p> <p>✓ Dans le cadre des aides aux ligues et comités sportifs, ajout du soutien dans le domaine de l'acquisition de matériel sportif.</p> <p>✓ Soutien financier aux clubs sportifs pour l'acquisition de petit matériel sportif.</p> | | <p>> La Commission note l'emploi du conditionnel pour ce qui a trait à son organisation mais que des montants sont annoncés.</p> <p>> La Commission encourage cet événement multi-culturel et ubiquiste, en insistant non seulement pour qu'il célèbre la créolité et le vivre-ensemble réunionnais, mais aussi pour qu'il soit ouvert et fasse participer le plus grand nombre de Réunionnais dans leur diversité de sensibilité à la culture et au patrimoine culturel.</p> <p>> Cette nouvelle mesure adressée aux ligues et comités est utilement complétée par le soutien financier aux clubs sportifs pour l'acquisition de petit matériel sportif.</p> <p>> La Commission se prononce en faveur du dispositif mis en place par le Conseil régional concernant l'aide aux associations sportives pour l'acquisition de matériel (plafonnée à 1 000 € par association par an), qui complète utilement le soutien plus traditionnel de la Collectivité aux ligues et comités.</p> |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <p>CULTURE</p> <p>✓ Accroissement de la communication sur les tarifs pratiqués par le Conservatoire à Rayonnement Régional.</p> | | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p style="text-align: center;">Commission QCS Qualité de la vie, Culture et Solidarité</p> | <p>✓ En matière d'«aides aux associations» (nouveau chapitre en tant que tel), diverses dispositions en faveur de la transparence (adoption de cadres d'intervention portant sur l'ensemble des aides, faire connaître les modalités de calcul des subventions aux bénéficiaires, publicité sur les aides attribuées, contrôle renforcé des actions financées).</p> <p>✓ En matière d'«aides aux entreprises culturelles», diverses dispositions en faveur de la transparence (cadres d'intervention, modalités de calcul des subventions, publicité sur les aides attribuées).</p> <p>SPORT</p> | <p>> La Commission se prononce à nouveau en faveur de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie concertée en matière de Sport à l'échelle du territoire associant l'ensemble des partenaires. A cet égard, elle prend note que le Schéma Territorial de Développement du Sport annoncé comme « un outil de cohérence et de convergence des politiques publiques du sport » à La Réunion dont l'élaboration est portée par la DJSCS n'a pas abouti.</p> | <p>> A défaut d'une stratégie territoriale concertée en matière de sport, la Commission prend note de l'inscription d'un montant dédié à la mise en œuvre des premières actions de préfiguration à la mise en place de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI) dans le cadre de la convention tri-partite entre le Conseil régional, le CREPS et l'État, celle-ci ayant pour le but de concrétiser une volonté commune de développer le sport de haut-niveau. Il reste dommage que le Conseil départemental se soit désolidarisé de cette démarche, à ce jour.</p> |
|--|---|--|--|

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">Commission QCS Qualité de la vie, Culture et Solidarité</p> | <p>CULTURE ET SPORT</p> <p>- Disparition des tableaux de prévision des programmes.</p> | <p>> La Commission se prononce à nouveau en faveur de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie concertée en matière de Sport à l'échelle du territoire associant l'ensemble des partenaires¹². A cet égard, elle prend note que le Schéma Territorial de Développement du Sport annoncé comme « <i>un outil de cohérence et de convergence des politiques publiques du sport</i> » à La Réunion¹³ dont l'élaboration est portée par la DJSCS¹⁴ n'a pas abouti¹⁵.</p> <p>> La Commission invite à conserver une architecture similaire entre les trois documents budgétaires d'un même exercice, et à reproduire les tableaux de prévision des programmes.</p> | <p>> La présentation du projet de budget pour le pilier 5 est quasiment la même que celle des Orientations budgétaires, ce qui facilite la compréhension de ce second document</p> <p>> Seuls les tableaux d'indicateurs de mandature sont indiqués dans ce document (complétés jusqu'en 2017).</p> <p>> La Commission aurait souhaité pouvoir constater dans le détail les actions prévues pour l'exercice 2019 et les indicateurs de réalisation et de résultat associés au travers d'un tableau de synthèse, sur le même modèle que celui qui apparaissait dans les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018.</p> |
|--|---|---|--|

12 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.
13 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.
14 Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
15 Avis du CESER sur le Bilan d'activité – Compte administratif de la Région pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| COMMISSION FER & QCS FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE QUALITE DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITE | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'implication dans le domaine de la cohésion territoriale en participant plus activement à la politique de la ville avec élargissement du périmètre d'intervention: intervention sur 59 « quartiers pauvres » (au-delà des 49 quartiers prioritaires). ✓ Nouveau cadre d'intervention régional en matière de cohésion sociale sous forme d'appel à projet pour soutenir des besoins en matière de participation citoyenne, de redynamisation du lien social et de présence sociale de proximité, de réussite éducative, d'insertion et de savoirs de base. | | <p>> Les Commissions invitent la Collectivité régionale à déterminer de façon détaillée comment se traduira ce renforcement afin de pouvoir en présenter un bilan concret, en termes d'impacts tant qualitatifs que quantitatifs, au terme de l'exercice 2019 comme pour les exercices ultérieurs.</p> | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| COMMISSION FER & QCS FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE QUALITE DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITE | ✓ Nouveau dispositif dédié aux petites associations de quartier | | > Au-delà de l'investissement budgétaire, les Commissions invitent le Conseil régional à respecter les engagements pris dans la Charte d'engagements réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de La Réunion. | |
| | ✓ Mise en place d'un séminaire de pratiques interprofessionnelles pour les intervenants et d'une offre de formation proposée pour les formateurs sur le champs de l'illettrisme. | > Ce qui répond à la préconisation du CESER visant à pérenniser les emplois d'animateurs de « Cases à Lire dans le cadre d'une vision à long terme de leur professionnalisation ¹⁶ | > Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif. | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 | |
| | RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> | |
| | ✓ (Mobilité) En matière de continuité territoriale un réajustement du dispositif est prévu en vue d'une plus grande justice sociale. | > Les Commissions renouvellent leur soutien au Conseil régional pour appeler l'État à renforcer ses interventions dans ses champs de compétences légales et à assumer pleinement les dépenses afférentes, notamment en matière de formation professionnelle en mobilité et de continuité territoriale. | > Les Commissions réitèrent leur remarque. > Au regard du contexte budgétaire, les Commissions s'interrogent sur une éventuelle évolution des modalités du dispositif existant. | |

16 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017, p.46.
 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018, p.43.

| | | | |
|---|--|---|---|
| COMMISSION FER & QCS FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE QUALITE DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITE | <p>✓ (Mobilité) Il est prévu que le dispositif d'aide à la mobilité dans les pays étrangers concerne désormais pour 2019 toutes les filières de formation y compris médico-sociales.</p> | <p>> Ce qui répond à la préconisation du CESER visant à mener une réflexion sur les conditions d'éligibilité, désormais restrictives, de l'action de formation professionnelle en mobilité, en raison de l'évolution de classification de certaines formations, notamment dans les filières sanitaires et sociales.¹⁷</p> | <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif.</p> |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| | <u>Observations de la Commission</u> | <u>Préconisations de la Commission</u> | <u>Traduction des OB dans le BP</u> |
| <p>✓ Création d'un portail pour le traitement des demandes de continuité territoriale en vue de la réduction des délais d'attente.</p> <p>✓ Déploiement de « coachs de quartiers » dans les quartiers prioritaires (Politique de la Ville) (lien avec le dispositif Adultes-Relais).</p> <p>✓ Mise en place d'une démarche de démocratie participative et soutien d'actions en faveur de la démocratie participative.</p> | <p>> Ce qui répond à la préconisation du CESER visant à améliorer les conditions d'accueil et le traitement des demandeurs du dispositif de continuité territoriale¹⁸</p> | <p>> Les Commissions prennent bonne note de la réflexion en cours visant à dématérialiser autant que faire se peut l'accessibilité au dispositif de continuité territoriale. Celle-ci ne doit pas conduire à désavantager les usagers qui n'ont pas l'accès ou la maîtrise de l'outil numérique.</p> <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif.</p> <p>> Le CESER encourage un accompagnement d'initiatives citoyennes sur chaque territoire de La Réunion, notamment lorsque le Conseil régional contractualise avec les acteur•rice•s des différents territoires (dans le cadre des conventions Conseil régional/EPCI ou Conseil régional/mairies), pour susciter le développement des démarches de participation.</p> | |

17 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016, p.33.

18 Avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018, p.44.

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">COMMISSION FER & QCS FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE QUALITE DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITE</p> | <p>✓ Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux associations qui œuvrent pour un plus grand respect de l'être humain ou qui interviennent dans le domaine de l'éducation populaire et les centres sociaux et socioculturels existants - aux nouvelles initiatives relatives à l'éducation populaire, à la citoyenneté et à la participation des habitants. <p>✓ (Santé) Renforcement des actions pour l'amélioration de la qualité du recours ciblant spécialement les publics fragiles ou cumulant des facteurs de risques</p> <p>✓ (Santé) Soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du développement de projets pilotes par les partenaires sanitaires visant l'accompagnement d'usagers atteints de maladie chroniques en vue du maintien de leur autonomie. - des partenaires institutionnels et associatifs améliorant l'accessibilité des programmes de prévention ou d'éducation thérapeutique aux jeunes ayant décroché du système scolaire. <p>✓ (Mobilité) Le Conseil régional participera à la mise en place d'un observatoire de la mobilité.</p> | <p>> Les Commissions encouragent le respecter la Charte d'engagements réciproques (CER) de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif de la Réunion, désigner un référent au sein de ses services et adapter le plan d'actions annexé à la Charte.</p> <p>> Ce qui répond à la préconisation du CESER de créer de manière effective un Observatoire de la mobilité¹⁹.</p> | <p>> Les Commissions réitèrent leur remarque.</p> <p>> Pour ce qui concerne la problématique du diabète, déclarée grande cause régionale de la mandature, les Commissions invitent le Conseil régional à inscrire ses actions en la matière dans le cadre des référentiels établis à la suite de la Conférence de consensus initiée sur ce thème en 2016 et à insister pour que l'ARS de La Réunion se (re)mobilise plus fortement dans la lutte contre ce fléau.</p> <p>> Cette orientation est bien reprise dans le projet de Budget primitif. Les Commissions soutiennent la concrétisation rapide et pérenne de cet Observatoire de la mobilité.</p> <p>> Les Commissions notent en particulier que la Collectivité s'engage à prendre « <i>l'initiative de solliciter les administrations concernées par la mobilité et la continuité territoriale</i> ».</p> |
|---|---|---|--|

19 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017, p.52.
Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 6 décembre 2017, p.31.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| COMMISSION FER & QCS FORMATION, EDUCATION ET RECHERCHE QUALITE DE LA VIE, CULTURE ET SOLIDARITE | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme : en 2019 est prévue la réalisation d'une enquête dans le cadre du CPRDFOP pour la connaissance des publics jeunes et d'une étude de diagnostic pour connaître l'ensemble des services d'accueil et d'aide aux formalités de la vie quotidienne. ✓ Réinvestissement du champ « aide alimentaire » en mobilisant des moyens particuliers. ✓ Soutien d'actions et de mise en place de partenariats en matière d'accompagnement aux formalités de la vie quotidienne. | | <p>> Les Commissions encouragent le Conseil régional à réellement procéder aux deux enquêtes prévues.</p> | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | |
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> | |
| | | | | |

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCEAN INDIEN

| | | | |
|---|---|--|---|
| COMMISSION TEC TERRITOIRES, EUROPE ET COOPÉRATION | FOCUS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'AUNE DU CHANGEMENT DE PARADIGMES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'emplois ➤ Renforcement du pouvoir d'achat ➤ Proximité de l'action publique ➤ Transparence renforcée | | |
| | Analyse portée par le CESER sur les OB 2019 | | Analyse portée par le CESER sur le BP 2019 |
| | CRÉATION D'EMPLOIS | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réorientation des partenariats existants et mobilisation des partenaires (AFD, France Volontaires, CIEP, PIROI) à la nécessité de contribuer à l'emploi. ✓ Une insertion de la Réunion dans son environnement régional offrant des perspectives d'emplois notamment pour les jeunes. Focus sur les actions : <ul style="list-style-type: none"> * Missions des Antennes élargies * Nouveaux postes de VSI * Développement de programmes de formation et d'échanges | <p>> Renforcer les partenariats (AFD, PNUD, Banque mondiale, ...) ²⁰ en vue d'identifier des cofinancements de projets d'intérêt commun (INTERREG, FICOL, FED) ²¹.</p> | <p>> Redéfinition des priorités dans l'objectif d'efficience des interventions pour assurer principalement le cofinancement des opérations contractualisées (au titre d'INTERREG) en particulier les projets visant à permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience à l'étranger.</p> <p>Concertation et coordination entre les partenaires institutionnels pour contribuer à optimiser les fonds publics. Partenariat opérationnel avec Mayotte. Création de la Plateforme de Coopération de la France de l'océan Indien. (PCFOI).</p> <p>> Elargissement des missions des Antennes pour impulser des partenariats ou mobiliser les réseaux dans le secteur de l'éducation (programmes de formation et d'échanges) et mener une veille sur les offres d'emploi.</p> <p>Difficultés à trouver des candidats à la mobilité : communiquer sur les dispositifs de volontariat et demander leur adaptation aux réalités locales.</p> | |

20 AFD : Agence Française de Développement - PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

21 FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales françaises - FED : Fonds Européen de Développement.

| | | | |
|--|--|--|---|
| COMMISSION TEC TERRITOIRES, EUROPE ET COOPÉRATION | <p>* Recherche de terrains de stages * Veille sur les offres d'emplois</p> <p>* Convention de partenariat avec la COI et travaux sur l'économie circulaire pour la création de filières de recyclage des déchets avec la COI</p> <p>* Renforcement de la coopération économique (cf. pilier 3)</p> | <p>> Rechercher la complémentarité des programmes financés par l'UE dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes.²² Les partenariats stratégiques avec les organisations peuvent y contribuer. Poursuivre les interventions auprès de l'État pour une meilleure intégration de La Réunion au sein des organisations régionales de coopération.</p> <p>> Renforcer l'accompagnement visant à instaurer une veille stratégique permanente et à exporter nos savoir-faire (BTP, Énergies Renouvelables, TIC, services, ...) ²³. Effort de mutualisation pour l'ensemble des entreprises souhaitant se tourner vers l'export. Soutien adapté pour les transferts technologiques et humains, études de marchés, ... ²⁴. Meilleure prise en charge des missions de prospection et ouverture du dispositif à tous les opérateurs potentiels.</p> | <p>> Participation/implication, aux côtés de l'Etat aux travaux sur l'évolution et les perspectives de la COI. Renforcement des moyens dédiés pour accompagner les opérateurs.</p> |
|--|--|--|---|

22 Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Mémoire des RUP 2017 du 30 janvier 2017.

23 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » – Bureau du 8 avril 2015.

24 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

| | | | |
|--|--|---|---|
| COMMISSION TEC TERRITOIRES, EUROPE ET COOPÉRATION | <p>✓ INTERREG plus axé sur l'emploi :</p> <p>* Projets contribuant à améliorer l'employabilité et augmenter l'emploi des Réunionnais dans la zone ou sur des projets collaboratifs.</p> <p>* Projets de formation professionnelle en coopération pour préparer les jeunes à des emplois à l'international.</p> <p>* Poursuite et renforcement de la dynamique sur la formation professionnelle et la mobilité dans l'océan Indien.</p> | <p>> Nécessité de maintenir une approche intégrée des POE, y compris en matière d'évaluation²⁵, tenant compte des autres politiques menées (européennes, nationales et locales).</p> <p>Développer l'évaluation des retombées spécifiquement pour le territoire de La Réunion²⁶ sous l'angle de l'ancrage territorial.</p> | <p>> Adaptations concernant le renforcement des dispositifs de formation et de mobilité dans l'océan Indien.</p> <p>Communication dans les lycées sur les dispositifs.</p> <p>Evaluation prévue sur les dispositifs visant l'emploi à travers la mobilité et la formation professionnelle.</p> |
| | <p>✓ Recentrage du dispositif en fonds propres sur les actions de mobilité et d'insertion (ex. chantiers d'insertion) et de formation éducative et professionnelle mobilisant les établissements secondaires et professionnels.</p> | | <p>> Révision du cadre d'intervention. Premières actions sur fonds propres et lancement d'un appel à projets axé sur l'amélioration de l'emploi et la valorisation des compétences des jeunes.</p> |
| | RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACHAT | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| | PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |
| | TRANSPARENCE RENFORCÉE | | |
| | <i>Observations de la Commission</i> | <i>Préconisations de la Commission</i> | <i>Traduction des OB dans le BP</i> |

25 Contribution du CESER au séminaire Convergence : « L'évaluation intégrée des politiques publiques à l'échelle du territoire de la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens du 22 novembre 2011 ». Avis du CESER sur le RAMO (Rapport Annuel de Mise en Œuvre) du programme INTERREG V Océan Indien pour l'année 2017 du 7 mai 2018.

26 Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 du 22 mars 2016.